

REPUBLIQUE DU BENIN

.....

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

.....

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

.....

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET DE  
MAGISTRATURE (ENAM)

.....

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION AU CYCLE II POUR  
L'OBTENTION DU DIPLOME D'ADMINISTRATEUR EN  
PLANIFICATION ET DEVELOPPEMENT LOCAL

*Option :*

Administration des finances

*Filière :*

Planification et développement local

*Promotion :* 2010-2012

PROBLEMATIQUE D'UN MEILLEUR ACCES DES  
POPULATIONS A L'EAU POTABLE DANS LA COMMUNE  
DE TORI-BOSSITO

*Réalisé et soutenu par :*

**Désiré Coffi GAHOU**

*Sous la Direction de :*

*Tuteur de stage*

**Sabin VINO**

*Chef Service Développement local et  
planification à la mairie de Tori-  
Bossito*

*Directeur de mémoire*

**Dr. Mathias K. POFAGI**

*Enseignant à l'ENAM*

**Février 2013**



## **Identification du jury**

<i>PRESIDENT</i>	<b>M. ADANMADO Pierre</b>
<i>VICE PRESIDENT</i>	<b>M. EYEBIYI C. Hubert-Gustave</b>
<i>MEMBRE</i>	<b>M. ZANGBE Antoine</b>

**L'ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION ET  
DE MAGISTRATURE N'ENTEND DONNER AUCUNE  
APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS  
EMISES DANS CE MEMOIRE.**

**CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES  
COMME PROPRES A LEUR AUTEUR.**

# DEDICACE

*A ma mère Ayaba AVOUNGNASSOU et à mon père Houffonhouédé Allokpénoudji GAHOU, que ce travail soit pour vous le couronnement de vos sacrifices quotidiens.*

*A monsieur Jean-Claude Aballo AVIANSSOU pour toute l'assistance dont tu m'as gratifié durant ma formation. Trouve en ce mémoire un réconfort.*

## **REMERCIEMENTS**

Du fond de mon cœur, je voudrais témoigner toute ma gratitude à :

- ✓ Monsieur **Mathias K. POFAGI**, mon directeur de mémoire qui, malgré ses multiples occupations, a toujours pu trouver un temps pour m'écouter et répondre à mes sollicitations ;
- ✓ Monsieur **Christian d'ALMEIDA** pour sa disponibilité et son assistance quotidienne ;
- ✓ Monsieur **Thomas KITCHEY** pour ses conseils et son soutien ;
- ✓ Monsieur **Sabin VINO**, mon maître de stage pour sa fraternelle collaboration ;
- ✓ Mes frères et sœurs **Etienne, Flavien, Véronique, Christine, Angèle, Romuald, Immaculé Gahou** pour leur assistance quotidienne ;
- ✓ Monsieur **Dorothé HOUEDANOU** pour son soutien matériel ;
- ✓ Tous mes camarades de classe et en particulier, à mes amis **Médard SALIFOU BIO, PASSOURI Victorien, Gladys HOLOGAN**, pour le soutien inconditionnel ;
- ✓ Tout le corps professoral de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) pour son dévouement dans la transmission du savoir ;
- ✓ Tout le personnel de la Mairie de Tori-Bossito, pour leur collaboration ;
- ✓ Nos parents et amis qui, de diverses manières, ont apporté leur contribution à cette formation.

## **LISTE DES SIGLES**

**SONEB** : Société Nationale des Eaux du Bénin ;

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale ;

**PSEau** : Plan Sectoriel Eau ;

**PDC** : Plan de Développement Communal ;

**DGE** : Direction Générale de l'Eau ;

**SNV** : Netherlands Development Organisation / Organisation néerlandaise de développement ;

**AEPA** : Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement ;

**PADEAR** : Projet d'Appui au Développement de l'Alimentation en eau potable et assainissement en milieu Rural ;

**PEA** : Poste d'Eau Autonome ;

**AEV** : Adduction d'Eau Villageoise ;

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

**MDGLAAT** : Ministère du Développement de la Gouvernance Locale, de l'Aménagement et de l'Administration du Territoire ;

**FPM** : Forage muni de Pompe à Motricité humaine ;

**PM** : Pompe Manuelle ;

**BF** : Borne Fontaine ;

**PPEA** : Programme Pluriannuel Eau et Assainissement ;

**ST** : Service Technique ;

**SDLP** : Service du Développement Local et de la Planification ;

**MTB** : Mairie de Tori-Bossito ;

**SG** : Secrétariat Général ;

**SAG** : Service des Affaires Générales ;

**SP** : Secrétariat Particulier.

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b>numéros</b>	<b>Titre du tableau</b>	<b>pages</b>
I	Répartition des points d'eau par arrondissement	13
II	Fonctionnalité des points d'eau par arrondissement	15
III	Regroupement des problèmes par centres d'intérêt	22
IV	Agrégats de l'équilibre financier de la commune	33
V	Tableau de bord de l'étude	36
VI	Répartition de la population cible de l'étude	46
VII	Présentation d'échantillon	47
VIII	Présentation des résultats d'enquête n°1	49
IX	Présentation des résultats d'enquête n°2	50
X	Présentation des résultats d'enquête n°3	51

## **LISTE DES FIGURES**

### **GRAPHIQUES**

N° d'ordre	Titres	Pages
1	Représentation des causes liées au problème n°1	50
2	Représentation des causes liées au problème n°2	51
3	Représentation des causes liées au problème n°3	52

### **PHOTOS**

<b>N°d'ordre</b>	<b>TITRES</b>	<b>Pages</b>
1	Trou à eau dans le village tanto	18
2	Point d'eau dans le village tanto	18
3	Marigot « Adanhouin » à Tori-Bossito- centre	18
4	Puits traditionnel à Hèkanmè	18
5	Pompe de la SONEB à Gbovié en panne	19
6	BF n°1 à Accadjamè	19
7	PEA à Hayakpa en panne	19
8	FPM en panne à EPP Accadjamè	19
9	FPM en panne à Hèkanmè	19
10	Marigot très fréquenté à GBOVIE	19

### **SCHEMA :**

<b>N°d'ordre</b>	<b>TITRE</b>
1	<b>Carte administrative de la commune de Tori-Bossito</b>

## **GLOSSAIRE DE L'ETUDE**

**Eau** : Liquide incolore transparent, inodore et insipide qui est indispensable à la vie. L'eau est dite potable lorsqu'elle est destinée à la consommation humaine. A l'état naturel ou traité, elle répond à des normes définies par la réglementation en vigueur sur la qualité de l'eau ;

**Accès** : C'est le fait d'accéder à un lieu, une situation. C'est un moyen de parvenir, de s'approcher de quelque chose. On pourra donc dire que la population a accès à l'eau potable lorsqu'elle parvient à s'en procurer en qualité, à moindre coût et à une distance raisonnable ;

**Infrastructures** : Ensemble des installations nécessaires à une activité, à la vie en un lieu. Se rapportant à la ville, l'infrastructure caractérise l'espace urbain et le contenu de la ville.

Elles comprennent entre autres :

- la voirie, c'est-à-dire l'ensemble des rues urbaines et des pistes ;
- les réseaux d'adduction d'eau et d'électricité ;
- l'assainissement à travers les ouvrages de drainage des eaux pluviales ;
- les espaces verts ;
- les réseaux de transport urbain.

**Le taux de desserte d'une localité** : Rapport entre la population effectivement desservie et la population totale. Il ne peut excéder 100% même dans le cas où il y a des points d'eau en excédent ;

**Le taux de desserte d'un arrondissement ou de la commune** : Il se calcule en faisant la somme des populations desservies par localité par rapport à la

population totale des localités constituant l'arrondissement ou la commune ;

**AEV** : Adduction d'Eau Villageoise : C'est un complexe formé de plusieurs équipements :

- forage (source d'eau) ;
- château d'eau (stockage de l'eau) ;
- une station de pompage avec un groupe électrique ;
- plusieurs bornes fontaines dotées de robinets pour la prise d'eau installées dans plusieurs villages grâce à des tuyaux de canalisation.

**PEA** : Poste d'Eau Autonome. Il apparaît comme une AEV mais avec une seule borne fontaine en bas du château, dotée de quatre (4) robinets pour la prise de l'eau ;

**FPM** : Forage muni de Pompe à Motricité Humaine. C'est l'ensemble constitué d'un Forage + une Pompe Manuelle ;

**Eau douce** : Eau qui n'est pas salée, par opposition à l'eau de mer ;

**Canalisation** : Conduite destinée au transport d'eau potable ou d'eaux usées ;

**Captage** : Prélèvement d'eau en vue d'une utilisation déterminée ou ouvrage de prise d'eau superficielle ou dispositif d'extraction d'eau souterraine ;

**Eau potable** : Eau destinée à la consommation humaine répondant, à l'état naturel ou traité, à des normes définies par la réglementation en vigueur sur la qualité de l'eau ;

**Forage** : Trou circulaire de petit diamètre creusé à partir de la surface du sol jusqu'à une couche aquifère et muni d'un système mécanique ou électromécanique d'exhaure ;

**Puisage** : Prélèvement d'eau souterraine au moyen d'un puits ou d'un forage ;

**Puits** : Excavation réalisée à partir de la surface du sol jusqu'à une nappe aquifère, pour en prélever de l'eau ;

**Qualité de l'eau** : Ensemble des propriétés physiques, chimiques, biologiques et organoleptiques qui rendent l'eau apte à l'utilisation à laquelle elle est destinée.

## **Résumé**

Avec le processus de la décentralisation amorcé en 2003, les communes ont reçu d'importantes prérogatives en matière du développement de leur territoire. Désormais, elles ont en charge la fourniture et la distribution d'eau potable. En dépit de ce transfert de compétences, la commune de Tori-Bossito ne parvient pas encore à assurer l'accès de toute la population à l'eau potable. Les populations continuent de subir la triste réalité de parcourir des kilomètres à la recherche du précieux liquide. Cette situation décrite par les observations de stage, nous a conduit à réfléchir sur « **La problématique de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito** ».

La résolution de cette problématique a suivi la logique d'une recherche diagnostic. Ainsi, de nos observations de stage, nous avons recensé trois (03) problèmes spécifiques que sont :

- la faible couverture des infrastructures d'eau potable ;
- le non fonctionnement de certains ouvrages d'eau potable ;
- la cherté de l'eau potable.

Ces problèmes spécifiques ont servi de socle à la formulation du thème de cette étude.

Dans le souci de rechercher les causes réelles aux problèmes ci-dessus évoqués, des enquêtes ont été menées au niveau de différents acteurs intervenant dans le secteur eau dans la commune. C'est donc sur la base des résultats obtenus après nos diverses investigations que nous avons eu les réelles causes des problèmes identifiés et établi le diagnostic de notre étude.

Les éléments de ce diagnostic sont :

- la faible couverture des infrastructures hydrauliques est due à la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau ;
- le non fonctionnement de certains ouvrages hydrauliques résulte du

faible entretien des ouvrages d'eau potable ;

- le coût élevé de construction des ouvrages explique la cherté de l'eau potable.

Enfin, pour des approches de solutions à ces problèmes, des suggestions ont été formulées à l'endroit des différents acteurs de ce secteur au sein de la commune de Tori-Bossito et leurs conditions de mise en œuvre ont été définies.

## **Sommaire**

<b>Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>Chapitre Préliminaire : Présentation de la commune de Tori-Bossito et ciblage de la problématique.....</b>	<b>3</b>
<b>Section 1 : Présentation du cadre de l'étude et restitution des observations de stage.....</b>	<b>4</b>
<b>Section 2 : Ciblage et vision globale de résolution de la problématique.....</b>	<b>20</b>
<b>Chapitre premier : Conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude.....</b>	<b>30</b>
<b>Section 1 : Cadre théorique de l'étude et méthodologie adoptée.....</b>	<b>31</b>
<b>Section 2 : Présentation et analyse des résultats d'enquête.....</b>	<b>49</b>
<b>Chapitre deuxième : Vérification des hypothèses, approches de solutions et conditions de mise en œuvre.....</b>	<b>54</b>
<b>Section1 : Vérification des hypothèses et approches de solutions.....</b>	<b>55</b>
<b>Section 2 : Conditions de leur mise en œuvre.....</b>	<b>61</b>
<b>Conclusion.....</b>	<b>66</b>
<b>Bibliographie</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Table des matières</b>	

## **Introduction**

La décentralisation intervenue au Bénin par la mise en place des premiers Conseils communaux au début de l'année 2003 a conféré aux communes d'importantes responsabilités dans la promotion du développement à la base. Dans ce cadre, la commune est désormais chargée de l'élaboration de son plan de développement communal qu'elle exécute en harmonie avec les orientations nationales, en vue d'assurer les meilleures conditions de vie à l'ensemble de la population.

Dans le secteur de l'approvisionnement en eau potable, la maîtrise d'ouvrage communal est affirmée par la loi qui dispose que la commune est chargée de la réalisation des infrastructures hydrauliques autant que de la fourniture et de la distribution de l'eau potable aux populations<sup>1</sup>. Mais le constat actuel est que la population rurale nationale est encore loin d'être entièrement approvisionnée<sup>2</sup>. Il en est de même de la population urbaine<sup>3</sup>. Dans la mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique de développement à moyen et long terme du Bénin à travers la récente Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, un accent particulier est mis sur l'accès des populations à l'eau potable.

La commune de Tori-Bossito est une commune ordinaire dirigée par des Conseillers démocratiquement élus. Cependant, malgré tous les efforts déployés, elle demeure confrontée à de nombreux problèmes économiques, culturels et sociocommunautaires. Compte tenu des besoins croissants des populations du point de vue de l'accès aux services sociaux de base

---

<sup>1</sup> Articles 90 et 93 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

<sup>2</sup> 44% de taux de desserte en 2006, tableau de bord social 2007

<sup>3</sup> 51 % de taux de desserte en 2006, tableau de bord social 2007

notamment à l'eau potable, la commune de Tori-Bossito doit s'efforcer de fournir à ses populations une eau de qualité et à une distance raisonnable.

L'eau étant une nécessité vitale, toutes les couches de la population devraient pouvoir en bénéficier équitablement sans aucune discrimination. La Mairie doit donc installer des infrastructures hydrauliques en nombre suffisant dans toute la commune. Mais on remarque aujourd'hui dans la commune de Tori-Bossito, qu'il existe de nombreuses difficultés liées à l'accès des populations à l'eau potable car celles-ci continuent de subir la triste réalité de parcourir plusieurs kilomètres à la recherche du précieux liquide.

C'est pour analyser ces préoccupations et proposer des solutions aux autorités locales en vue d'une amélioration de la situation que nous avons choisi de réfléchir sur le thème : « **La problématique de l'accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito** ».

Ce travail s'articule autour de trois axes principaux :

- le chapitre préliminaire est consacré au cadre institutionnel de l'étude et au ciblage de la problématique ;
- le chapitre premier prend en compte la conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude
- le chapitre deuxième aborde les approches de solutions et les conditions de mise en œuvre.

**Chapitre préliminaire**  
**Présentation de la commune de  
Tori-Bossito et ciblage de la  
problématique**

Dans ce chapitre, il est question non seulement de la présentation du cadre de l'étude et des observations de stage (section 1), mais aussi de procéder au ciblage et à la vision globale de résolution de la problématique de l'étude (section 2).

## **Section 1 : Présentation du cadre de l'étude et restitution des observations de stage**

La mairie de Tori-Bossito a servi de cadre d'accueil pour notre stage. A cet effet, nous présentons d'abord cette structure (Paragraphe 1), puis l'état des lieux à partir de nos observations (Paragraphe 2).

### **Paragraphe 1: Présentation de la commune de Tori-Bossito**

Ce paragraphe aborde les traits physiques (A), démographiques (B), économiques (C) et l'administration communale de Tori-Bossito (D).

#### **A-Traits physiques**

##### **1- Situation géographique**

La commune de Tori-Bossito est située au centre du département de l'Atlantique. Elle est limitée au Nord par la commune d'Allada, au sud par la commune de Ouidah, à l'Est par les communes d'Abomey-Calavi et de Zè et à l'Ouest par la commune de Kpomassè. La commune de Tori-Bossito est comprise entre 6°25 et 6°37 de latitude nord, ensuite entre 2°1 et 2°17 de longitude Est. Sa superficie est de 328 km<sup>2</sup> et elle est située à 40km de la capitale économique Cotonou.

##### **2- Climat**

Le climat est de type subéquatorial avec une alternance de deux saisons pluvieuses (Avril à Juillet et Septembre à Novembre) et de deux saisons

sèches (Décembre à Mars et Août). La pluviométrie varie entre 900 et 1200 mm, alors que la température moyenne est de 27 °C environ. Le vent le plus remarquable dans la commune de Tori-Bossito est l'harmattan qui se manifeste généralement courant Novembre à Décembre.

## **B- Situation démographique**

Le recensement général de la population en 2002 indique pour la commune de Tori-Bossito, une population de 61.651habitants (projection 2012) dont 51% sont des femmes. Remarquons que Tori-Bossito reste parmi les communes les moins densément peuplées du département de l'Atlantique. La commune compte environ 136 habitants au km<sup>2</sup> contre une moyenne départementale de 248 habitants au km<sup>2</sup>. Les groupes ethniques majoritaires sont les Aïzo, les Yoruba et les Adja.

## **C- Activités économiques**

### **1) Le secteur primaire**

#### **• L'agriculture**

La commune de Tori-Bossito est essentiellement agricole et constitue de ce fait l'un des greniers de l'Atlantique. Les principales cultures identifiées sont : le maïs, le manioc, l'arachide, le niébé, l'ananas et les tomates. Le maraichage se développe aussi, progressivement dans les plaines d'inondations. Les terres cultivables de la commune conviennent également à une gamme variée d'autres cultures dont notamment le riz, la patate douce.

Ces terres sont retrouvées dans tous les arrondissements de la commune. La tendance est cependant à l'épuisement et à la dégradation des terres cultivées, du fait des mauvaises pratiques culturales, avec pour conséquences la destruction du couvert végétal et la baisse de la fertilité des sols.

- **L'élevage**

L'élevage « de case » est le plus développé. Les espèces privilégiées dans cette forme d'élevage sont la volaille, les caprins, et les porcins. Le petit Elevage, c'est-à-dire l'élevage de petits ruminants et de volaille s'est, quant à lui, relativement mieux développé. L'élevage non conventionnel qui se rapporte à celui de l'aulacode et des escargots est encore mal connu.

- **La pêche**

La pêche est une activité quasi absente car la commune de Tori-Bossito est relativement peu arrosée ou irriguée par des cours d'eau. Mais il existe des bas-fonds qui sont propices à la pisciculture.

## **2) Le secteur secondaire**

Il regroupe essentiellement l'industrie, les mines et l'artisanat. Le **potentiel industriel** de la commune demeure l'usine d'eau minérale FIFA et l'industrie AGRISATCH. On peut en déduire que le tissu industriel n'est pas significatif à Tori-Bossito.

En ce qui concerne les **activités minières**, ce secteur n'est pas organisé car les carrières de sable, de gravier et de latérite sont exploitées par des particuliers.

Quant à **l'artisanat**, il faut remarquer que les activités artisanales sont menées de façon informelle. Elles reposent essentiellement sur la coiffure, la couture, la sculpture, la maçonnerie, la menuiserie, la forge, la peinture et la mécanique.

### **3) Le secteur tertiaire**

Il regroupe le commerce, le transport et le tourisme. **Le secteur commercial** est animé par les productions agricoles et les produits de leurs transformations sont écoulés sur les marchés, et orientés vers les établissements et les restaurants.

En ce qui concerne **le tourisme**, il n'y a aucune activité touristique dans la commune de Tori-Bossito. Cependant elle dispose d'un potentiel important en la matière comme la route des esclaves Allada-Tori-Ouidah, le palais royal de Gbèko et les dix-huit (18) forêts sacrées. Au nombre de ces forêts sacrées, on peut citer entre autre, Baba Langanzoun à Dohinonko, Datinzoun à Tori-Cada-centre, Danzoun à Dokanmey, Lissazoun à Zougoudo<sup>4</sup>, etc.

Quant au **transport**, il n'est pas développé à cause du mauvais état des routes et pistes rurales.

L'exécution de ces diverses activités et des tâches administratives se fait à travers les prestations des services publics et administratifs de la mairie.

#### **D- L'organisation administrative**

La commune de Tori-Bossito est subdivisée en six (6) arrondissements qui sont : Avamè, Azohoué -Aliho, Azohoué- Cada, Tori- Bossito, Tori-Cada et Tori-Gare. Ces arrondissements sont composés de quarante sept (47) villages ou quartiers. Les arrondissements, villages et quartiers de ville sont des unités administratives qui ne sont dotées ni de la personnalité juridique, ni d'autonomie financière<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> PDC2 Tori-Bossito

<sup>5</sup> Article 4 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin.

Le fonctionnement de l'Administration communale est assuré d'une part, par le Conseil communal et le Maire ; d'autre part par les différents services de la mairie.

### **1- Organisation politique**

**Le Conseil communal** : C'est l'organe délibérant<sup>6</sup> il est composé de (13) conseillers élus ;

**Le Maire** : il est l'organe exécutif. Il est le premier responsable de la commune et le chef de l'administration communale<sup>7</sup>. Il est assisté par trois Adjoints dans la gestion des affaires locales, tandis qu'au niveau des arrondissements, ce sont les Chefs d'Arrondissement qui le représentent.

### **2- Organisation des Services**

Aux termes des dispositions de l'arrêté communal N°2/22/62/MTB/SG/SAG du 21 octobre 2009 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de Tori-Bossito, l'administration communale, outre le Secrétariat Particulier (SP) est structurée autour de neuf (9) services. Il s'agit du :

- Service des Affaires Générales (SAG) ;
- Service du Développement Local et de la Planification (SDLP) ;
- Service des Affaires Financières (SAF) ;
- Service du Développement des Recettes et de la Promotion de L'Economie (SDRPE) ;
- Service des Chiffres et de la Transmission (SCT) ;
- Service de l'Etat Civil et de la Population (SECP) ;
- Service des Affaires Domaniales et Environnementales (SADE)

---

<sup>6</sup> Article 12 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin

<sup>7</sup> Article 48 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin

- Service de l'Information, de la Communication, des Archives et de la Documentation (SICAD) ;

- Service Technique (ST).

La présentation de la mairie de Tori-Bossito a donné lieu à un certain nombre d'observations qu'il importe de restituer.

## **Paragraphe 2 : Restitution des observations de stage**

La restitution des observations de stage concerne les constats significatifs effectués dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement de l'Administration communale.

### **A- Observations générales :**

#### **1- Organisation et fonctionnement du Conseil communal**

Le Conseil communal installé dans la commune de Tori-Bossito au lendemain des élections communales et municipales de 2008, est composé de 13 membres. Ces derniers sont, cependant tous du genre masculin bien que les femmes représentent 51,4% de la population de cette commune. Cette situation pose le problème de la représentativité des femmes au niveau des instances de prise de décision.

Abordant le fonctionnement de ces organes (délibérant et exécutif), il convient de souligner que conformément aux dispositions de la loi portant organisation des communes en République du Bénin, le Conseil communal de Tori-Bossito tient régulièrement et à bonne date ses sessions ordinaires quatre fois l'an, malgré le retard habituel et les absences de certains Conseillers.

Soulignons aussi, qu'aucune des trois commissions permanentes prévues par la loi et créées au sein du Conseil communal ne fonctionne.

## **2- Organisation et fonctionnement des services**

La mairie de Tori-Bossito rencontre d'énormes difficultés dans sa gestion.

L'arrêté portant création, organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de Tori-Bossito a institué des divisions au niveau de chaque service. Mais le constat est que les divisions prévues par cet arrêté ne sont pas encore opérationnelles pour plusieurs raisons. On peut citer entre autres : l'exiguïté des bureaux de l'administration communale, le manque de personnel qualifié et les ressources financières limitées de la commune. Le non fonctionnement des divisions réduit presque tous les services à deux agents.

En outre, la mairie ne dispose d'aucun outil essentiel pour une gestion optimale du personnel. De plus, la majorité des agents disponibles sont de la catégorie D, donc des agents d'exécution. Il n'y a que deux (2) cadres de conception. Outre l'insuffisance de personnel, on note une prépondérance d'agents d'exécution. Par ailleurs, la motivation des agents n'est pas bien assurée. En effet, les primes d'encouragement ne sont pas payées à temps aux agents. Cela crée au niveau de ces derniers des frustrations et un manque d'entrain au travail, toutes choses qui s'avèrent préjudiciables au bon fonctionnement des services communaux.

### **B - Observations spécifiques**

Les observations spécifiques sont effectuées au niveau de deux services principalement : le Service du Développement Local et de la Planification (SDLP) et le Service Technique (ST).

Le SDLP est chargé de la promotion économique et de la coopération décentralisée. Il assure également l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et visions stratégiques de développement de la commune.

Le ST est chargé de la tenue et de l'actualisation de l'inventaire du patrimoine de la commune, de l'entretien des voies, de la collecte et de l'évacuation des déchets. Il procède également à la préparation de tous les dossiers à la consultation des entreprises et à la passation des marchés.

Ces deux services se complètent dans l'exercice de leurs compétences, dans plusieurs domaines, notamment en matière de construction des infrastructures sociocommunautaires où le SDLP intervient en premier lieu dans la planification et en second lieu, se joint au ST pour procéder au suivi des réalisations.

Notre stage dans ces deux services nous a permis d'effectuer plusieurs constats. Mais ceux relevant du secteur de l'eau ont particulièrement retenu notre attention.

Selon l'article 90 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, « la commune a la charge de la réalisation d'infrastructures hydrauliques ... » et l'article 93 de cette même loi précise que « la commune a la charge de la fourniture et de la distribution d'eau potable ». Conformément à ces dispositions, la commune met en œuvre cette compétence dans le secteur de l'eau à travers le SDLP et le ST. Cependant, dans l'exercice de cette compétence, l'Administration communale de Tori-Bossito n'a encore réalisé, jusque là, aucune infrastructure hydraulique sur fonds propres. Les ouvrages existants sont l'œuvre des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des populations elles mêmes, et de certains partenaires au développement notamment l'Organisation Néerlandaise de Développement (SNV), l'ONG « Aide et

Action », le Programme Pluriannuel Eau et Assainissement (PPEA), le Projet d'Appui au Développement de l'alimentation en Eau Potable et Assainissement en milieu Rural (PADEAR), et la coopération danoise (DANIDA)<sup>8</sup>.

Cependant, en dépit de l'exercice de la compétence dans le secteur de l'eau par la commune, plusieurs difficultés sont notées quant à l'accès des populations à l'eau potable.

Les populations de la commune de Tori-Bossito s'alimentent en différentes sources d'approvisionnement en eau potable parmi lesquelles le réseau d'adduction d'eau de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB) et l'hydraulique villageoise.

La SONEB qui est en principe le premier fournisseur d'eau potable sur toute l'étendue du territoire national du Bénin, ne couvre que deux arrondissements sur l'ensemble des six arrondissements que compte la commune. Il s'agit des arrondissements de Tori-Bossito et de Tori-Gare. Toutefois, la couverture du réseau, à l'intérieur de ces deux arrondissements, reste encore partielle.

Les communautés des arrondissements de Tori-Cada, Tori-Avamè, Azohouè-Cada et Azohouè-Aliho qui n'ont pas encore accès à l'adduction d'eau de la SONEB bénéficient, grâce à l'appui des différents partenaires, des services de l'hydraulique villageoise à travers les Adduction d'Eau Villageoise (AEV), les Bornes Fontaines (BF), les Pompes Manuelles (PM), les Forages munis de Pompes à Motricité humaine (FPM), les Postes d'Eau Autonomes (PEA) et des puits modernes.

Ces différentes infrastructures portent le taux de desserte en eau potable dans la commune à 97,3%. Ce taux cache cependant, des difficultés d'accès

---

<sup>8</sup>PDC 2 Tori-Bossito

des populations, surtout celles rurales, à l'eau potable. Plusieurs situations sont à l'origine du faible accès des populations à l'eau potable. Il s'agit en l'occurrence :

**- de la faible couverture en ouvrages d'eau potable :**

La faible couverture en ouvrages d'eau potable dans la commune se traduit par une insuffisance et une inégale répartition des infrastructures dans la commune. Le tableau suivant présente la répartition en points d'eau par arrondissement dans la commune.

**Tableau n°1 : Répartition des points d'eau par arrondissement :**

Arrondissements	Population	Nombre de Points d'eau	Ratio nombre de points d'eau par population
<b>Azohouè-Aliho</b>	3052	14	1/218
<b>Azohouè-Cada</b>	9832	47	1/209
<b>Avamè</b>	6408	7	1/915
<b>Tori-Cada</b>	17015	35	1/486
<b>Tori-Gare</b>	9012	19	1/474
<b>Tori-Bossito</b>	16331	51	1/320
<b>Total</b>	61650	173	1/356

*Source : Diagnostic PDC 2012-2016*

Il ressort de ce tableau que le nombre d'infrastructures en points d'eau varie d'un arrondissement à un autre. Par ailleurs, une étude réalisée par le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de

l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) sur les normes et coûts standards utiles dans le processus de planification communale recommande comme norme dans le secteur de l'eau, une infrastructure pour 250 habitants<sup>9</sup>. Si l'arrondissement d'Azohouè-Cada dispose du ratio le plus élevé d'infrastructures en points d'eau par habitant, soit une infrastructure pour 209 habitants, l'arrondissement d'Avamè, par contre, ne dispose que d'une infrastructure pour 915 habitants. Les différentes infrastructures existantes se révèlent toutefois insuffisantes, au regard de la densité de la population. En effet, malgré leur présence, les populations, notamment celles des arrondissements ruraux continuent de s'approvisionner en eau dans les rivières. La mauvaise répartition des infrastructures en eau se traduit par le fait que les points d'eau sont soit trop éloignés (parfois trois kilomètres)<sup>10</sup> des populations de certaines localités ; soit trop concentrés au sein des populations d'une même localité<sup>11</sup>.

Considérant l'ensemble des six arrondissements de la commune de Tori-Bossito, seules les infrastructures implantées dans les arrondissements de Azohouè-Aliho et Azohouè-Cada satisfont à la norme.

### **Conclusion séquentielle1 :**

Il ressort des différentes observations issues de notre analyse, **une faible couverture des infrastructures en points d'eau dans la commune de Tori-Bossito.**

#### **- du non fonctionnement de certains ouvrages existants :**

Le non fonctionnement des ouvrages d'eau se traduit par l'impossibilité pour les populations d'exploiter les ouvrages mis à leur disposition. Il prend généralement deux formes : les pannes et les endommagements du fait de la

---

<sup>9</sup> MDGLAAT, Etude pour l'élaboration d'un recueil de normes et coûts standards utiles dans le processus de planification communale, Rapport final, novembre 2009 page 22.

<sup>10</sup> Nos observations de terrain au niveau du BF n°1 d'accadjamey qui dessert plusieurs villages sur un rayon de 3 km environ

<sup>11</sup> Nos observations de terrain à Agouako, Maguèvié et Houanho octobre 2012.

mauvaise manipulation par les populations.

Le tableau suivant présente l'état de fonctionnalité des infrastructures en points d'eau existant dans la commune.

**Tableau n°2 : Fonctionnalité des points d'eau par arrondissement**

Arrondissements	Nombre de points d'eau fonctionnels	Nombre de points d'eau non fonctionnels <sup>12</sup>	Total <sup>13</sup>
<b>Azohouè-Aliho</b>	9	5	14
<b>Azohouè-Cada</b>	30	17	47
<b>Avamè</b>	4	3	7
<b>Tori-Cada</b>	20	15	35
<b>Tori-Gare</b>	12	7	19
<b>Tori-Bossito</b>	34	17	51
<b>Total</b>	109	64	173

**Source :** *Nos observations de stage (d'octobre à décembre 2012).*

Il ressort de ce tableau que sur l'ensemble des 173 infrastructures existantes seulement 109 sont fonctionnels. Les arrondissements de Tori-Bossito et d'Azohouè-Cada enregistrent les plus grands nombres d'ouvrages non fonctionnels, soit 17 dans chacun de ces deux arrondissements. L'une des causes principales du non fonctionnement des infrastructures en points d'eau réside dans leur surexploitation par les populations. En effet, l'insuffisance de ces infrastructures crée une très grande affluence des populations, ce qui en accélère la détérioration.

<sup>12</sup> Résultat de la réunion du maire avec les gestionnaires des points d'eau le 5/12/2012 à la mairie.

<sup>13</sup> Diagnostic PDC 2012-2016

Le non fonctionnement des infrastructures constitue un obstacle majeur pour l'accès à l'eau potable des populations. En effet, la tendance observée au niveau des populations ainsi privées d'accès à l'eau potable est le retour aux anciennes sources d'approvisionnement. Il s'agit en l'occurrence des rivières, des marigots et de l'eau de pluie.

Aussi le secteur de l'eau ne connaît-il pas une véritable organisation dans la commune de Tori-Bossito. En effet, la mairie n'arrive pas à contrôler les interventions des différents acteurs, en matière d'implantation des infrastructures en eau. Ainsi, plusieurs acteurs interviennent dans le secteur, sans associer, en amont, l'Administration communale. Cette situation a pour conséquence l'implantation d'une pluralité d'infrastructures, construites en matériaux de faible qualité, qui se détériorent rapidement dans le temps.

Par ailleurs, la mairie ne dispose pas d'agents réparateurs pour l'entretien permanent et la réparation, à l'occasion de la détérioration des ouvrages.

Il faut préciser toutefois que la commune dispose d'ONG<sup>14</sup> qui interviennent dans le secteur de l'eau et assurent l'intermédiation sociale. Ces ONG ont essentiellement pour but de suivre la gestion du secteur de l'eau dans la commune et de produire des rapports périodiques de suivi. Cependant, ces rapports une fois produits et transmis à la mairie, ne connaissent pas de suites, quant aux mesures correctives à prendre.

### **Conclusion séquentielle 2 :**

**Il s'ensuit au regard des observations précédentes, le non fonctionnement de certaines infrastructures en points d'eau dans la commune.**

---

<sup>14</sup> Les ONG AERAMR et GRADELLOS assurent l'intermédiation sociale à Tori-Bossito dans le secteur de l'eau potable

**- à la cherté de l'eau :**

Les sources d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Tori-Bossito peuvent être classées en deux catégories. Nous distinguons d'une part le réseau d'adduction d'eau de la SONEB et d'autre part, l'hydraulique villageoise.

S'agissant du réseau d'adduction d'eau de la SONEB comme précédemment mentionné, il ne couvre que partiellement les deux principaux centres urbains de la commune, en l'occurrence, les arrondissements de Tori-Bossito et Tori-Gare. On enregistre au total, dans ces deux arrondissements, 440 abonnés. Mais suite à la résiliation de certains contrats pour cause de non paiement des factures, il reste actuellement 331 abonnés, soit une proportion de 1,30% de la population de Tori-Bossito et Tori-Gare.

Signalons également que les demandes d'abonnement ne sont pas satisfaites à temps. Cette situation engendre, pour les populations, des difficultés d'abonnement au réseau de la SONEB. De même, du fait de la présence de la SONEB, ces deux arrondissements n'ont bénéficié de la construction d'aucune hydraulique villageoise. Ainsi, les personnes parvenues à s'abonner au réseau de la SONEB, revendent l'eau à un coût élevé aux populations, soit 50 à 75F la bassine d'eau de 33 litres, soit un prix au mètre cube variant entre 1570 à 2270F le mètre cube, contre 198 à 658F pratiqué par la SONEB. Cette situation caractérise la cherté de l'eau dans les arrondissements sus mentionnés. Elle entraîne le retour aux sources traditionnelles d'approvisionnement en eau. Il en est également ainsi en cas de coupure d'eau par la SONEB.

En ce qui concerne les infrastructures d'hydraulique villageoise, elles ne pratiquent pas un tarif uniforme quant à la fourniture de l'eau. Le prix varie suivant le type d'infrastructure. Si par endroit, il est à 10F la bassine de

33 litres pour les ouvrages simples (citerne, puits, captage de source. Ceux-ci ne nécessitent pas de grands montants pour la construction, l'exploitation et la maintenance), il s'élève jusqu'à 25F dans d'autres localités (ouvrages plus ou moins complexes (forages équipés de pompe à motricité humaine, PEA, AEV) qui engendrent des charges de construction, d'exploitation et de maintenance relativement importantes. Au tarif de 25F certaines populations notamment celles à faibles revenus rencontrent des difficultés pour s'en approvisionner régulièrement.

**Conclusion séquentielle 3 :**

**L'analyse des observations précédentes ressort la cherté du coût de l'eau dans la commune de Tori-Bossito.**



**Photo n°1 :** Trou à eau dans le village tanto



**photo n°2 :** Idem



**Photo n°3 :** Marigot « Adanhouin » à Tori-Bossito- centre



**Photo n°4 :** Puits traditionnel à Hèkanmè



**Photo n°5** : Pompe de la SONEB à Gbovié en panne



**Photo n°6** : BF n°1 à Accadjamè



**Photo n°7** : PEA à Hayakpa en panne



**Photo n°8** : FPM en panne à EPP Accadjamè



**Photo n°9** : FPM en panne à Hèkanmè



**Photo n°10** : Marigot très fréquenté à GBOVIE

## **Section 2 : Ciblage et vision globale de résolution de la problématique**

Nous procédons dans un premier temps, au choix et à la justification de la problématique (paragraphe 1) et dans un second temps, à la détermination de la vision globale de résolution de la problématique retenue (paragraphe 2).

### **Paragraphe 1 : Choix et justification de la problématique**

Après les observations de stage, il convient de procéder au choix d'une problématique parmi les problématiques identifiées avant d'évoquer les raisons pouvant justifier ce choix.

#### **A-Choix de la problématique**

A l'issue de l'état des lieux, les résultats de nos observations nous permettent de présenter l'inventaire ci-dessous.

##### **1- L'inventaire des atouts**

Malgré les multiples difficultés auxquelles sont confrontés les services de la mairie, nous y avons noté quelques éléments qui constituent des forces et opportunités. Il s'agit de :

- caractère jeune du personnel de la mairie ;
- appui de plusieurs projets nationaux ;
- existence d'infrastructures en points d'eau dans chaque arrondissement.

##### **2- L'inventaire des problèmes :**

Les problèmes identifiés sont nombreux. Il s'agit entre autres de :

- combinaison de plusieurs divisions gérées par un seul agent ;

- exiguïté des locaux abritant les services ;
- déphasage entre le fonctionnement et les attributions de certains services ;
- insuffisance de personnel ;
- prépondérance d'agents d'exécution ;
- inexistence de lieu d'archivage ;
- retard dans le paiement des primes ;
- insuffisance de personnel qualifié ;
- faible couverture des infrastructures en points d'eau potable ;
- non fonctionnalité de certains ponts d'eau potable ;
- cherté du coût de l'eau potable ;

De ces problèmes, nous pouvons dégager principalement deux (2) problématiques déclinées chacune en un problème général et en des problèmes spécifiques comme le montre le tableau ci-après :

**Tableau n°3 : Regroupement des problèmes par centres d'intérêt**

N°	Centres d'intérêt	Problèmes généraux	Problèmes spécifiques	Problématiques
1	Organisation et fonctionnement des services de la mairie de Tori-Bossito.	Mauvaise organisation et mauvais fonctionnement des services de la mairie de Tori-Bossito.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- exigüité des locaux abritant les services ;</li> <li>-déphasage entre le fonctionnement et les attributions ;</li> <li>-insuffisance de personnel qualifié ;</li> <li>-prépondérance d'agents d'exécution ;</li> <li>-retard dans le paiement des primes ;</li> </ul>	Problématique d'une bonne organisation et d'un bon fonctionnement des services de la Mairie de Tori-Bossito.
2	Accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.	Faible accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.	<ul style="list-style-type: none"> <li>-faible couverture des infrastructures d'eau potable dans la commune;</li> <li>-non fonctionnement de certains ouvrages d'eau potable ;</li> <li>- coût élevé de l'eau potable ;</li> </ul>	Problématique d'un meilleur accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.

*Sources : Nos observations de stage d'octobre à décembre 2012*

Les problématiques issues de l'état des lieux et présentées dans le tableau précédent sont toutes importantes. Il s'agit de :

- la problématique de l'organisation et du fonctionnement des services de la mairie ;
- problématique de l'accès à l'eau potable des populations dans la commune de Tori-Bossito.

Ces différentes problématiques constituent toutes pour la mairie de Tori-Bossito, des questions primordiales et y effectuer des études serait un atout pour la commune. Cependant, ne pouvant pas développer toutes les problématiques à la fois, nous n'avons choisi que la problématique relative à l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito. Mais d'autres raisons motivent également le choix de cette problématique.

### **B- Justification de la problématique de l'étude**

Le contexte de la décentralisation responsabilise aussi bien l'état que les communes dans l'atteinte des objectifs de développement, le législateur prévoit en effet, certaines compétences qui sont partagées entre l'état central et les collectivités territoriales décentralisées et d'autres compétences déléguées à l'endroit des collectivités. Dans certains secteurs cependant, les communes disposent d'une compétence exclusive. En matière hydraulique, les articles 90 et 93 de la loi n°97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin disposent que la commune a aussi bien la charge non seulement de la réalisation d'infrastructures hydrauliques mais aussi de la fourniture et de la distribution d'eau potable. Mais en dépit de l'exercice de cette compétence à Tori-Bossito le problème de l'accès à l'eau se pose toujours avec acuité. Cette situation ne saurait laisser indifférent compte tenu de l'importance et de la place majeure qu'occupe l'eau potable dans la vie de l'homme.

L'eau potable est indispensable à la vie de l'homme. Sa nécessité tient au fait qu'elle est inhérente aux conditions de l'existence même de l'homme. L'eau assure à la fois une fonction sociale et économique. D'un point de vue social, elle fait partie intégrante du quotidien de l'homme. Elle intervient dans son alimentation et contribue également à sa santé.

Aussi, l'eau assure-t-elle une fonction économique. Elle constitue un préalable nécessaire à l'exercice de certaines activités économiques : l'agriculture, l'élevage, et toutes autres activités industrielles pour lesquelles elle constitue une matière première. La contribution de l'eau à l'économie est également indirecte en raison du fait qu'elle assure la subsistance des hommes qui animent le système économique. Ainsi, l'eau contribue au développement social et économique.

L'eau potable étant une ressource essentielle à l'existence humaine, la problématique de l'accès à l'eau potable présente, dans le cadre de la présente étude, le plus grand intérêt, compte tenu de l'importance que revêt l'eau dans sa finalité aussi bien sociale qu'économique. Aussi, de nombreux instruments et textes, consacrent-ils la nécessité de l'accès à l'eau potable.

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) auquel est parti le Bénin, visent en leur objectif 7, cible 10, la réduction de moitié d'ici 2015, du nombre de personnes sans accès à l'eau potable. Outre les OMD, la politique nationale adoptée par le Bénin dans le secteur de l'eau s'est fixée comme objectif d'assurer la gestion durable de l'eau pour un équilibre social, économique et environnemental. Dans la même logique, la loi n° 2010-44 portant gestion de l'eau en République de Bénin prévoit une gestion équilibrée des ressources en eau. Cette gestion a pour but d'assurer une utilisation équilibrée, une répartition équitable et une exploitation durable des

ressources en eau disponibles. Au niveau local, les textes de loi sur la décentralisation tout en conférant la compétence aux communes dans le secteur de l'eau, leur attribuent la responsabilité de la construction des infrastructures et de la fourniture de l'eau.

En dépit de l'existence de cet arsenal aussi bien international que national, l'accès à l'eau potable continue d'être une préoccupation dans les communes au Bénin et en particulier à Tori-Bossito. Le fait de voir la majorité de la population de cette commune continuer par parcourir des kilomètres pour se procurer l'eau potable a accroché notre sensibilité et motivé le choix sur la **problématique de l'accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito**.

## **Paragraphe 2 : Détermination de la vision globale de résolution de la problématique**

Nous allons spécifier d'abord la problématique avant de dresser le canevas de résolution de cette problématique.

### **A - Spécification de la problématique :**

Le problème général est celui du faible accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito. De ce problème général se dégagent des problèmes spécifiques qui en sont des manifestations. Ces problèmes spécifiques identifiés sont regroupés en trois grands ensembles de problèmes spécifiques dans le but de donner plus de quintessence scientifique au présent travail. Ainsi :

- la mauvaise répartition des ouvrages hydrauliques dans la commune de Tori-Bossito, et leur insuffisance sur l'ensemble du territoire communal démontrent qu'il y a faible couverture d'infrastructures en points d'eau **(Problème spécifique n°1)**.

- les pannes des ouvrages, la non réparation des ouvrages, l'indisponibilité d'agents réparateurs des ouvrages d'eau sont les manifestations de ce que certains ouvrages ne fonctionnent pas (**problème spécifique n°2**) ;

- le prix élevé de l'eau (50F à 75F) le sceau de 25 litres d'eau et la pauvreté de la population ressortent que l'eau coûte cher à la population (**problème spécifique n°3**).

Ainsi, les problèmes spécifiques suivants retiennent notre attention :

- faible couverture de la commune en infrastructures hydrauliques ;
- non fonctionnement de certains ouvrages d'eau ;
- coût élevé d'accès à l'eau potable.

Les trois problèmes spécifiques identifiés montrent la complexité du problème général dont ils sont des démembrements. De l'analyse des problèmes spécifiques, il ressort la problématique de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.

## **B- Vision globale de résolution de la problématique**

La vision globale de résolution permet d'analyser et de résoudre les problèmes spécifiques retenus et par conséquent, le problème général identifié qui concerne le faible accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.

- **Approche générique relative au problème spécifique n°1**

Le problème spécifique n°1 relatif à la faible couverture des infrastructures d'eau potable dans la commune de Tori-Bossito s'explique en partie par l'insuffisance des ouvrages d'eau mis à la disposition de la

population, ce qui engendre l'éloignement des points d'eau de la population et les attroupements observés autour des points d'eau. On note également la mauvaise répartition des points d'eau qui explique le très grand rapprochement des ouvrages à certains endroits.

Pour régler ce problème, les autorités communales doivent mettre en place une politique communale dans le secteur de l'eau potable. Cette politique se traduira par un plan communal d'approvisionnement en eau potable. Au cours de son élaboration, tous les acteurs concernés par la fourniture d'eau potable au niveau de la commune doivent être associés ; ceci permettra de recenser tous les besoins des différentes localités, les lieux d'implantation des ouvrages et les localités prioritaires. Sur la base de cette planification, la commune doit faire un effort supplémentaire en finançant un nombre suffisant d'ouvrages au profit de chaque arrondissement.

- **Approche générique relative au problème spécifique n°2**

En ce qui concerne le problème spécifique n°2 relatif au non fonctionnement de certains points d'eau, il se manifeste par l'impossibilité pour les populations d'exploiter les ouvrages mis à leur disposition.

En effet, les ouvrages en panne ne sont pas réparés à temps. La Mairie n'envoie pas vite les artisans réparateurs mais elle reçoit régulièrement les fonds devant servir à la réparation et qui sont, en l'occurrence, issus de la vente de l'eau. Ces fonds sont collectés par les gestionnaires des ouvrages. On note également une absence de suivi de ces points d'eau par la commune de même que l'absence d'un service communal chargé de l'eau. Aussi, importe-il de préciser qu'aucune suite n'est donnée par la mairie aux rapports des ONG chargées du suivi des points d'eau.

Une bonne gestion de ces recettes passe par le recrutement d'agents réparateurs afin de remédier aux pannes des ouvrages.

Il est aussi nécessaire d'effectuer un suivi régulier des ouvrages au niveau de tous les arrondissements ; cela permettrait de déceler rapidement les problèmes que rencontrent les utilisateurs des points d'eau.

- **Approche générique relative au problème spécifique n°3**

Quant au problème spécifique n°3 relatif au coût élevé de l'eau dans la commune de Tori-Bossito, il a trait au prix de vente de l'eau qui n'a pas un tarif uniforme dans tous les arrondissements et varie de 5F à 25F le sceau de 25 litres d'un arrondissement à un autre en ce qui concerne l'hydraulique villageoise.

Au niveau de la SONEB, l'abonnement est difficile du fait de la non extension du réseau. C'est pourquoi ceux qui ont réussi à s'abonner vendent l'eau chère soit 50F ou 75F le sceau de 25 litres. La résolution de cette problématique passe par la maîtrise du coût de l'eau dans l'ensemble de la commune.

### **C- Séquences de résolution de la problématique**

La résolution de cette problématique est faite dans un canevas précis. Pour résoudre le problème : « le faible accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito », la méthodologie suivra onze séquences :

- définition des objectifs de recherche ;
- identification des causes supposées être à la base des problèmes spécifiques ;
- formulation des hypothèses de travail ;
- construction du tableau de bord de l'étude ;

- revue de littérature ;
- choix de la méthodologie de l'étude ;
- analyse des données ;
- vérification des hypothèses ;
- établissement du diagnostic ;
- approches de solutions ;
- conditions de mise en œuvre des solutions.

## **Chapitre premier**

**Conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude.**

Nous abordons premièrement dans ce chapitre, le cadre théorique et méthodologique de l'étude (Section 1) et deuxièmement la réalisation des enquêtes et l'analyse des données (Section 2).

## **Section 1 : Cadre théorique de l'étude et méthodologie adoptée**

Il s'agit dans un premier temps de déterminer les objectifs et les hypothèses de l'étude en relation avec le problème général et les problèmes spécifiques précédemment identifiés ; ce qui conduit à l'élaboration du tableau de bord de l'étude suivi de la revue de littérature. Dans un second temps, il est procédé à l'exposé du choix de la méthodologie de cette étude, notamment des méthodes empiriques et approches théoriques.

### **Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses et revue de littérature**

La résolution des problèmes spécifiques passe par l'identification des objectifs de recherche, des causes liées aux problèmes spécifiques à résoudre, en vue de formuler les hypothèses de recherche et par une bonne connaissance de la question à travers une revue de littérature.

#### **A- Fixation des objectifs de l'étude**

Deux catégories d'objectifs sont fixées dans le cadre de cette étude. Il s'agit de l'objectif général et des objectifs spécifiques.

- **Objectif général :**

D'une manière générale, cette étude vise à contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.

Cet objectif général se décline en plusieurs objectifs spécifiques.

- **Objectifs spécifiques :**

Trois objectifs spécifiques ont été définis en référence aux problèmes spécifiques. Il s'agit :

- d'amener les élus locaux à orienter leurs investissements vers les infrastructures hydrauliques pour une meilleure couverture ;
- de suggérer des mesures pour un meilleur entretien des ouvrages d'eau potable ;
- d'analyser les conditions d'accessibilité à un coût réduit des populations à l'eau potable.

### **B- Hypothèses de l'étude**

Les hypothèses de l'étude sont formulées à partir des problèmes spécifiques et de leurs causes supposées.

- **Causes et hypothèses liées au problème spécifique**

#### **n°1:**

Plusieurs causes susceptibles d'être à l'origine de la faible couverture de la commune de Tori-Bossito en infrastructures hydrauliques ont été identifiées.

Il s'agit entre autres de :

- la faible capacité financière de la commune ;
- la faible priorité accordée au secteur de l'eau.

L'analyse de la capacité financière de la commune de Tori-Bossito nous permet de dresser le tableau suivant :

**Tableau n°4: Agrégats de l'équilibre financier de la commune**

Année Agrégats	2007	2008	2009	2010	2011
Recettes de Fonctionnement 1	<b>82.796.024</b>	<b>128.641.375</b>	<b>134.585.489</b>	<b>135.599.066</b>	<b>133.063.745</b>
Dépenses de Fonctionnement 2	<b>64.664.445</b>	<b>70.136.924</b>	<b>118.725.736</b>	<b>108.933.320</b>	<b>108.321.154</b>
Marge (3 = 1 - 2)	18.131.579	58.504.451	15.859.753	26.665.746	24.742.591
Annuité de dette 4	-	-	-	-	-
Marge d'autofinancement (5 = 3 - 4)	18.131.579	58.504.451	15.859.753	26.665.746	24.742.591
Recettes d'investissement 6	<b>30.000.000</b>	<b>66.824.654</b>	<b>223.632.312</b>	<b>91.530.414</b>	<b>260.084.139</b>
Capacité d'investissement 7	48.131.579	125.329.105	239.492.065	118.196.160	284.826.730
Dépenses d'investissement 8	<b>41.162.517</b>	<b>39.557.800</b>	<b>208.133.764</b>	<b>83.475.247</b>	<b>222.682.884</b>
Capacité d'auto- financement	6.969.062	85.771.305	31.358.301	34.720.913	62.143.846

**Source :** Comptes administratifs de 2007 à 2011

### **Analyse et commentaire**

L'analyse du tableau révèle que la capacité financière de la commune de Tori-Bossito a fluctué au cours de la période allant de 2007 à 2011. Si en 2007 cette capacité était de 6.969.062 FCFA, elle a atteint son niveau le plus élevé en 2008 soit 85.771.305 avant de redescendre à 62.143.846 en 2011. Il s'en déduit que la commune de Tori-Bossito dispose d'une certaine capacité de financement de ses investissements. Cependant, sur cette période comme bien avant, la commune n'a pu réaliser aucun investissement dans le secteur de l'eau sur fonds propres. De ce point de vue, les causes probables au problème de la faible couverture des infrastructures hydrauliques ne sauraient être évoquées en termes de capacité financière, mais beaucoup plus en termes de priorités. Ainsi la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau apparaît la cause probable de la faible couverture des infrastructures hydrauliques.

L'hypothèse spécifique n°1 de notre étude se libelle donc comme suit : *la faible couverture de la commune de Tori-Bossito en infrastructures hydrauliques est due à la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau.*

- **Causes et hypothèses liées au problème spécifique n°2**

Après analyse du problème spécifique n°2, nous avons pu identifier deux causes pertinentes à savoir :

- le faible entretien des ouvrages d'eau potable ;
- la faible qualité du matériel utilisé.

Lorsque nous retenons le problème de **la faible qualité du matériel utilisé pour la construction de l'ouvrage**, on se rend compte que cette cause est bien réelle mais ne concerne que certains types d'ouvrages pour

lesquels le matériel utilisé n'est pas adapté au sol. Dans ces conditions, cette cause ne saurait être généralisée sur l'ensemble de la commune. Il s'ensuit que la faible qualité du matériel, n'est pas une cause suffisante justifiant le non fonctionnement de certains ouvrages hydrauliques.

S'agissant du faible entretien des ouvrages d'eau potable, il constitue bien une cause qui limite le fonctionnement des ouvrages et a un impact négatif sur le fonctionnement régulier des infrastructures hydrauliques sur l'ensemble de la commune. Cette situation accroît les difficultés des populations dans l'approvisionnement en eau potable. C'est pourquoi le faible entretien des ouvrages d'eau dans la commune de Tori-Bossito est, à notre avis, une cause probable justifiant le non fonctionnement de certains ouvrages hydrauliques.

L'hypothèse n°2 de notre étude est formulée comme suit :

***Le non fonctionnement des infrastructures hydrauliques s'explique par le faible entretien des ouvrages.***

**• Causes et hypothèses liées au problème spécifique**

**n°3 :**

Quant au problème spécifique n°3 relatif à la cherté de l'eau potable, nous avons identifié deux causes principales :

- la surenchère des revendeurs de l'eau potable ;
- le coût élevé de construction des ouvrages.

En effet, de nos observations sur la cherté de l'eau, il a été remarqué que la surenchère est observée uniquement au niveau du réseau de la SONEB qui ne compte que 331 abonnés dans deux arrondissements et de façon partielle d'où le coût élevé de construction des ouvrages explique mieux le problème de la cherté de l'eau car cette mesure concerne l'ensemble des abonnés de l'hydraulique villageoise qui dessert presque toute la commune.

L'hypothèse n°3 s'énonce comme suit : ***le coût élevé d'accès à l'eau dans la commune de Tori-Bossito se justifie par le coût élevé de construction des ouvrages.***

Les préoccupations ainsi exprimées sont résumées dans le tableau qui suit :

**Tableau n°5 : Tableau de bord de l'étude**

Niveau d'analyse	problématique	Objectifs	Causes probables	Hypothèses
Niveau général	<b>Problème général</b> Faible accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.	<b>Objectif général</b> contribuer à l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito.	-----	-----
Niveaux spécifiques	1 <b>Problème spécifique n°1</b> Faible couverture de la commune en infrastructures hydrauliques.	amener les élus locaux à orienter leurs investissements vers les infrastructures hydrauliques pour une meilleure couverture ;	Faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau	la faible couverture de la commune de Tori-Bossito en infrastructures hydrauliques est due à la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau
	2 <b>Problème spécifique n°2</b> Non fonctionnement des infrastructures hydrauliques existantes	suggérer des mesures pour un meilleur entretien des ouvrages d'eau potable	Faible entretien des ouvrages.	Le non fonctionnement des infrastructures hydrauliques s'explique par le faible entretien des ouvrages
	3 <b>Problème spécifique n°3</b> Coût élevé d'accès à l'eau potable.	analyser les conditions d'accessibilité à un coût réduit des populations à l'eau potable	Coût élevé de construction des ouvrages	Le coût élevé d'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito se justifie par le coût élevé de construction des ouvrages.

**Source : Nos Observations de stage d'octobre à décembre 2012**

Si le tableau de bord ainsi réalisé définit de façon claire les objectifs de recherche liés à notre sujet, ce balisage reste toutefois incomplet sans une revue des approches de la doctrine sur la question, ainsi que des contributions antérieures à la résolution de la problématique. La revue de littérature qui suit le tableau de bord dressé ci-après, cherche à combler cette insuffisance.

### **C- Revue de littérature**

La revue de littérature permet dans toute recherche de s'assurer au préalable de l'état des connaissances acquises sur les problèmes identifiés. Ainsi, afin de mieux cerner les contours de la thématique de l'eau potable, notre étude nous a amené à exploiter un certain nombre de textes juridiques, d'ouvrages et de travaux antérieurs puis à recourir à la pensée de certains auteurs. Cette démarche s'inscrit en droite ligne dans la logique de l'adage selon lequel c'est au bout de l'ancienne corde qu'il faut tresser la nouvelle. C'est donc dans cette perspective que nous allons faire la synthèse des opinions émises par différents auteurs sur le concept d'eau en général et la thématique de l'eau potable en particulier.

#### **1- Contributions antérieures au problème général du faible accès à l'eau potable et au problème de la faible couverture des ouvrages hydrauliques**

L'eau est l'une des clés de la richesse nationale. A certains égards, comme l'air, l'eau c'est la vie. Il convient donc de la respecter, de s'assurer de sa qualité et de faire en sorte qu'elle soit, dans ces conditions, accessible au plus grand nombre. Le **droit international** cité par **Henri SMETS (2009, P.5)** dispose qu' « un accès équitable à l'eau du point de vue aussi bien quantitatif que qualitatif, devrait être assuré à tous les habitants, notamment aux personnes défavorisées ou socialement exclues ».

Cet accès est reconnu comme un droit de l'homme dans de nombreuses lois et conventions internationales.

Les **Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)** auquel est parti le Bénin, visent en leur objectif 7, cible 10, la réduction de moitié d'ici 2015, du nombre de personnes sans accès à l'eau potable. Outre les OMD, la politique nationale adoptée par le Bénin dans le secteur de l'eau a pour objectif d'assurer la gestion durable de l'eau pour un équilibre social, économique et environnemental. Dans la même logique, la loi n° 2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin prévoit une gestion équilibrée des ressources en eau. Cette gestion a pour but d'assurer une utilisation équilibrée, une répartition équitable et une exploitation durable des ressources en eau disponibles. Au niveau local, les textes de loi sur la décentralisation tout en conférant la compétence aux communes dans le secteur de l'eau, leur attribuent la responsabilité de la construction des infrastructures et de la fourniture de l'eau. Le problème de la faible couverture des infrastructures d'eau potable soulève la question de mobilisation des ressources financières subséquentes à la réalisation des prérogatives à elles conférées dans le cadre de la loi sur la décentralisation.

Dans son article intitulé « *Gouvernance de l'eau potable et dynamiques locales en zone rurale au Bénin* », **Bernard G.HOUNMENO** (2006, 16) évoque des difficultés d'accès à l'eau potable des populations dans le monde et les conséquences de celles-ci sur la santé des populations démunies, en particulier dans les pays en voie de développement avant de mettre un accent particulier sur le cas du Bénin. L'accès à cette ressource pose encore d'énormes difficultés dans plusieurs régions du monde. En effet, un milliard quatre cent millions (1 milliard 400 millions) environ d'êtres humains dans le monde dont quatre cent cinquante millions (450 millions) se situent en

Afrique, n'avaient toujours pas accès jusqu'en 2003 à l'eau potable.

**Bernard G. HOUNMENO** montre qu'il existe un lien direct entre le manque d'accès à l'eau et toutes sortes de maladies dont sont victimes les populations pauvres dans le monde, en particulier dans les pays en voie de développement.

Pour lui, le coût élevé du développement des ressources en eau potable, constitue un obstacle majeur à l'amélioration de l'accès à l'eau dans les régions pauvres, en particulier en Afrique rurale. Abordant le cas spécifique des zones rurales au Bénin, il souligne que l'accès au service d'eau potable fourni par des équipements collectifs en zones rurales béninoises est actuellement réglementé. La fourniture d'eau potable en zone rurale béninoise fait alors l'objet d'une gouvernance qui s'inscrit dans une perspective de développement durable, rendant les populations rurales propriétaires et gestionnaires des équipements installés.

Dans la revue Les Cahiers d'Outre-mer, **Yolande Ofouémé-Berton (2010, P.7 à 30)**, dans son article intitulé : « *L'approvisionnement en eau des populations rurales au Congo-Brazzaville* » s'est intéressée à la question de l'approvisionnement en eau potable des populations rurales du Congo. Selon elle, les difficultés d'accès à l'eau s'expliquent par la marginalisation de l'eau dans les programmes de développement local, le manque de concrétisation des actions envisagées pour l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural et la faible intégration des problèmes liés à l'eau dans les programmes de santé.

Selon un **rapport de l'académie française de l'eau (2002, P.11)**, sur l'accès à l'eau dans les villes des pays en développement et à revenus faible, il apparait utile de faire un plus grand appel à la solidarité locale et de recourir à des solutions innovantes qui se fondent sur l'appropriation des problèmes de

l'eau par les personnes directement concernées. « Pour améliorer l'accès en zone rurale, il faudra faire appel à des financements extérieurs. Comme l'aide que peuvent apporter les villes aux zones rurales pauvres est limitée, il est indispensable de renforcer la solidarité internationale »

## **2- Contributions antérieures liées au problème du non fonctionnement de certaines infrastructures d'eau potable**

Selon **Hugues de JUVENEL** cité par **Jean Louis Ballif (2001, P.25)**, nous devons changer et nous avons besoin d'une vision pour orienter le changement si nous voulons des schémas durables d'utilisation des ressources en eau pour le 3<sup>e</sup> millénaire.

Pour prendre en compte toutes ces dimensions de la gestion durable, **ZOLLA** et **ACLOMBESSI** (2009) proposent : « Le principe est non seulement que les redevances ne devraient pas entraver la disponibilité des ressources pour les opérations de maintenance et de renouvellement mais surtout que l'ensemble des redevances doit permettre de constituer des fonds communaux de l'eau dont la vocation est de contribuer au développement du secteur de l'eau au niveau communal ».

En ce qui concerne la gestion durable des infrastructures d'eau les élus locaux doivent se baser sur l'organisation d'un cadre d'entretien et de maintenance adapté aux réalités communales. Les recommandations faites sur une meilleure organisation du système de maintenance au cours de **l'atelier sous-régional sur le fonctionnement et la maintenance des systèmes d'AEPHA (Ouagadougou, 1995)** constituent également une base de réflexion car ce système de maintenance n'est pas encore bien développé. Ces recommandations concernent l'organisation et le développement de

profession pour la maintenance de points d'eau, puis l'organisation de l'approvisionnement et la distribution de pièces détachées. Pour le **Guide à l'usage des communes au Bénin** (2008, P.20 à 29), la commune doit s'organiser pour suivre le secteur de l'eau d'où la nécessité de la formation des différents acteurs à l'exploitation et au suivi de l'AEV. A cet effet, le guide prévoit que « l'aspect technique s'occupe entre autre de l'entretien courant des accessoires hydrauliques équipant les canalisations (vannes) et les points de distribution (robinet), l'entretien préventif réalisé de manière périodique (nettoyage, vidange, changement de filtre), la réparation (maintenance) et mise à niveau ».

Avant la décentralisation, la gestion des ouvrages était assurée par les communautés bénéficiaires elles-mêmes à travers des comités de gestion ; mais suite aux mauvaises gestions constatées dans ce mode de gestion, il est prévu que les ouvrages simples soient gérés par contrat de délégation et ceux complexes par contrat d'affermage. Cette situation permettra de mobiliser convenablement les recettes et s'occuper des réparations car, s'il est heureux de voir couler pour la première fois de l'eau potable dans le village où, jusque là, les femmes et les enfants faisaient la corvée de l'eau sur des kilomètres, il est autant fâcheux et désespérant de se voir privé de la même eau quelques mois ou années plus tard. A la solde de cette rupture, la mauvaise conception et gestion des ouvrages. L'exploitation et la maintenance des ouvrages sont en effet la contrainte majeure des programmes d'hydraulique villageoise.

### **3- Contributions antérieures liées au problème de la cherté du coût de l'eau potable**

Pour le droit positif français cité par **Henri SMETS (2009, P.5)**, «chaque personne, si pauvre soit-elle, a droit à un minimum d'eau » il soutient qu'il est important d'adopter une politique de prix abordable de l'eau pour tous, qui impliquerait de subventionner l'eau des plus démunis car selon lui, l'absence de revenus ne peut servir d'excuse pour refuser de fournir de l'eau potable à celui qui en manque. Parallèlement, lors de la **Conférence régionale sur la Session méditerranéenne du 5<sup>e</sup> Forum mondial sur l'eau** tenue à Tunis le 15 janvier 2009, les participants ont convenu que : « L'eau est un bien public et l'accès à une quantité minimum d'eau potable est un droit de l'homme étroitement lié à la dignité humaine. Ils ont recommandé que les tarifs soient différenciés et qu'ils reflètent les conditions locales ainsi que les considérations d'accessibilité, en particulier pour les plus dépourvus de la société ».

Quant au **Guide à l'usage des communes pour l'intermédiation sociale spécifique aux AEV (2008, p.17)**, la commune prend en charge l'investissement initial. « Pour améliorer cette participation monétaire, la commune peut par exemple, utiliser les fonds présents dans un compte communal « eau » alimenté par les redevances communales perçues sur la vente de l'eau ».

Ainsi, le guide prévoit que la commune assure le renouvellement des équipements et ouvrages à grande durée de vie (supérieur à 20 ans). Les consommateurs (par le biais du fonds de renouvellement et extension alimenté à partir des recettes de la vente de l'eau) supportent pour leur part, le renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à 20 ans.

Selon le même **Guide à l'usage des communes du Bénin**, d'une manière générale, « le prix de vente de l'eau se situera entre 10 et 20 FCFA (exceptionnellement 25 FCFA) la bassine de 33 litres soit un prix au mètre cube (m<sup>3</sup>) variant de 300 à 600 FCFA/m<sup>3</sup> (exceptionnellement 750 FCFA/m<sup>3</sup>) », (p.19). Le guide prévoit que sur demande justifiée du délégataire ou des usagers adressée à la commune, le prix de vente de l'eau pourra être réexaminé et éventuellement réajusté. Ainsi, le prix de l'eau est déterminé en tenant compte de la valeur de l'ouvrage. Les ouvrages simples (citerne, puits, captage de source), ne nécessitent pas de grands montants. Pour le puits et les citernes par exemple, les charges d'exploitation et de maintenance portent essentiellement sur le renouvellement des cordes, des sceaux, treuils et de quelques rares travaux de maçonnerie, le prix de l'eau n'est pas élevé tandis que pour les ouvrages plus ou moins complexes, (forages équipés de pompe manuelle, PEA, AEV), les charges d'exploitation et de maintenance sont relativement importantes (pièces de rechange, réparation de pannes, fonctionnement des appareils électromécaniques, rémunération de l'exploitant, etc. ) et le prix est un peu élevé à cause de l'entretien qui coûte plus cher.

## **Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude**

La méthodologie adoptée dans le cadre de la présente étude s'articule autour de deux approches que sont : l'approche théorique et l'approche empirique.

### **A- Approche théorique**

L'approche théorique nous a conduit à une recherche documentaire et à une revue documentaire afin de présenter notre revue de littérature.

## **1- Revue documentaire**

La revue documentaire a été réalisée grâce à différentes consultations dans les bibliothèques, les centres de documentation publics et privés. Elle nous a permis de faire le point des connaissances relatives à la thématique en étude et d'appréhender les divers concepts qui s'y rattachent. Les documents écrits consultés sont constitués d'ouvrages généraux, de mémoires, de textes de loi dont le recueil des lois sur la décentralisation, de rapports d'ateliers, de magazines, de revues, de différentes sortes de guides, etc.

Ainsi, dans le cadre des investigations sur le sujet en étude, la documentation nécessaire a été répertoriée dans plusieurs centres à savoir :

- bibliothèque centrale de l'UAC ;
- bibliothèque Patrick VIEYRA de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) ;
- centre de documentation de la Direction Générale de l'Eau ;
- centre de documentation de l'ONG PROTOS ;
- centre de documentation des Nations Unies.

Par ailleurs, les recherches sur Internet n'ont pas été laissées pour compte. Il en est de même des divers exposés, des cours reçus durant notre formation en Planification et Développement Local à l'ENAM, et des textes de loi relatifs à la décentralisation.

La recherche d'objectivité dans la vérification des hypothèses d'étude nous a conduit à fixer un seuil de décision.

## **2- Seuil de décision**

Les causes réelles aux problèmes seront celles qui recevront au moins 51% d'approbation des personnes questionnées.

Ce seuil nous permettra de traiter plus efficacement les résultats de notre enquête. Cependant, toute autre réponse, qui obtiendrait un pourcentage de 30%, sera prise en compte dans l'élaboration des approches de solutions.

## **B- Approche empirique :**

L'approche empirique nous permet de définir les techniques et outils de collecte et de traitements des données.

### **1- Technique de collecte des données**

Pour les besoins de notre étude, la technique de collecte des données utilisée repose essentiellement sur l'enquête par sondage. Elle a pour objectif de mobiliser les données nécessaires à la vérification des différentes hypothèses formulées dans le cadre de notre étude. De façon plus concrète, elle permet de vérifier si :

- ❑ la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau est à la base de la faible couverture de la commune en infrastructures hydrauliques ;
- ❑ le faible entretien explique le non fonctionnement des ouvrages d'eau potable ;
- ❑ le coût élevé de l'accès à l'eau potable s'explique par le coût élevé de construction des infrastructures hydrauliques.

### **➤ Identification de la population mère :**

La population cible de cette étude est constituée des communautés à la base, des agents de la mairie, des gestionnaires des points d'eau, de la DDE, des membres du Conseil communal et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la mairie intervenant dans le secteur de l'eau.

Le type d'enquête que nous avons effectué est donc interne et externe. Il nous a permis de recueillir les avis de tous les acteurs concernés par la distribution et l'approvisionnement en eau dans la commune de Tori-Bossito.

Le tableau suivant donne une idée de l'effectif de cette population.

**Tableau n°6: Répartition de la population cible de l'étude**

<b>Catégorie d'acteurs</b>	<b>Effectifs</b>
Elus locaux	13
Agents communaux	48
Gestionnaires des points d'eau	173
Représentant de la SONEB à Tori	01
Coordonateur de la SNV/ Atlantique et Littorale	01
Chef Service Eau de la DDEE / Atlantique et Littorale	01
Populations	61 651
<b>Total</b>	<b>61 888</b>

*Source : Elaboré à partir des données collectées sur le terrain/ novembre 2012*

Ne pouvant enquêter tous les individus constituant cette population, compte tenu des contraintes de temps et de ressources, nous avons opté pour un échantillon de 150 unités statistiques. La description de notre échantillon a fait appel à la détermination d'une technique d'échantillonnage. Ainsi, tenant compte des objectifs de notre travail, nous avons opté pour l'échantillonnage par choix raisonné. Pour ce faire, la variable prise en compte est la capacité de l'individu à fournir l'information recherchée.

Le tableau suivant présente la répartition des enquêtés compte tenu de leur catégorie.

**Tableau n°7: Présentation d'échantillon.**

Catégorie d'enquêtés	Effectifs des enquêtés	Taux de sondage
Elus locaux	8	61,54%
Populations	100	0,16%
Gestionnaires des points d'eau	34	22,5%
Agents de la mairie	05	10,42%
Représentant de la SONEB	01	100%
Coordonnateur de la SNV/ antenne Atlantique Littoral	01	100
Chef Service Eau de la DDE/Atlantique et Littoral	01	100
<b>Total</b>	<b>150</b>	-----

**Source** : Elaboré à partir des données collectées sur le terrain/ novembre 2012

## 2- Conception des outils de collecte et de traitement des données

### ➤ Outils de collectes des données

Nos enquêtes se sont déroulées au cours de la période allant du 27 novembre 2012 au 15 décembre 2012 et ont nécessité l'élaboration d'un questionnaire et d'un guide d'entretien.

Le questionnaire a été principalement orienté vers les agents de la mairie, les gestionnaires et les usagers des points d'eau. Par contre, c'est un guide d'entretien que nous avons utilisé pour recueillir les données auprès des élus locaux, du chef service eau de la Direction Départementale de l'Eau de l'Atlantique et du Littoral (DDE), du représentant de la SONEB à Tori et du

Coordonnateur de la SNV/Atlantique Littoral. Cette stratégie nous a permis de recueillir le maximum d'information sur la problématique de l'accès à l'eau dans cette commune rurale.

Par ailleurs, nous avons pu collecter des données qualitatives relatives aux modalités d'approvisionnement des populations en eau potable par des observations.

L'observation est la technique que nous avons le plus utilisé car elle nous paraît très simple. Elle nous a permis d'abord, au cours du stage, de déceler les problèmes et insuffisances qui se posent et ensuite, au cours des entretiens, de noter des réactions et propos qui ont complété nos informations en vue de nous permettre de mieux analyser la situation.

Par ailleurs, dans la recherche des données utiles à la réalisation de ce mémoire, nous avons connu quelques difficultés mineures qui n'affectent en rien la qualité des informations recueillies. Elles sont relatives d'une part, à la lenteur avec laquelle les questionnaires ont été remplis et d'autre part, à la réticence de certains enquêtés, ceux administratifs en l'occurrence à nous fournir des informations pour des convenances personnelles ont-ils estimé. Mais, à force de persuasion, ils ont finalement accepté de collaborer.

Quant aux limites des données recueillies, elles sont essentiellement inhérentes à la qualité et à la fiabilité des informations obtenues, en raison de la complexité et de la délicatesse des questions abordées.

### ➤ **Dépouillement et traitement des données**

La méthode manuelle a été utilisée pour le dépouillement des informations collectées. Cette méthode consiste à inscrire la réponse de

chaque interlocuteur aux fins d'une interprétation objective des informations reçues par centres d'intérêt. La saisie des données et l'élaboration des graphiques ont été faites grâce au Microsoft Word et au Microsoft Excel.

## **Section 2 : Présentation et analyse des résultats d'enquête**

Cette section est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats obtenus dans le but de vérifier les hypothèses précédemment formulées.

### **Paragraphe 1 : Présentation des résultats d'enquête**

La présentation des résultats issus des enquêtes est faite en fonction des problèmes spécifiques identifiés.

#### **A- Présentation des résultats de l'enquête liés au problème spécifique n°1**

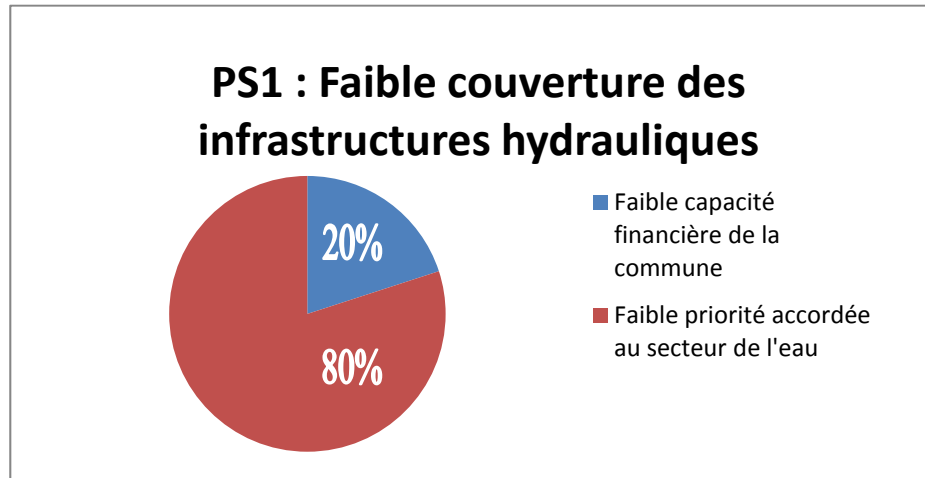
Le tableau suivant nous donne un aperçu de ces résultats.

**Tableau n°8 : Présentation des résultats d'enquêtes relatifs au problème spécifique n°1**

<b>Modalités</b>	<b>Nombre d'observations</b>	<b>fréquence</b>
La faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau	120	80%
Faible capacité financière de la commune	30	20%
Total	150	100%

Source : nos résultats d'enquête d'octobre 2012 à décembre 2012

**Graphique n°1 : Représentation des causes liées à la faible couverture des ouvrages hydrauliques dans la commune de Tori-Bossito.**



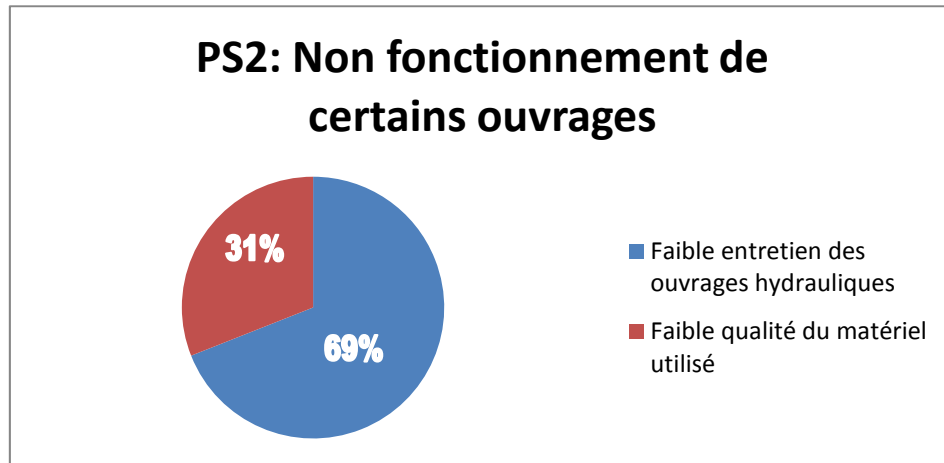
**B- Présentation des résultats d'enquêtes relatifs au problème spécifique n°2**

**Tableau n°9 : présentation des résultats d'enquête n°2.**

Modalités	Nombre d'observations	fréquence
Faible entretien des ouvrages hydrauliques	103	69%
Faible qualité du matériel utilisé	47	31%
Total	150	100%

Source : nos résultats d'enquête d'octobre 2012 à décembre 2012

**Graphique n°2 : Représentation des causes liées au non fonctionnement de certains ouvrages.**



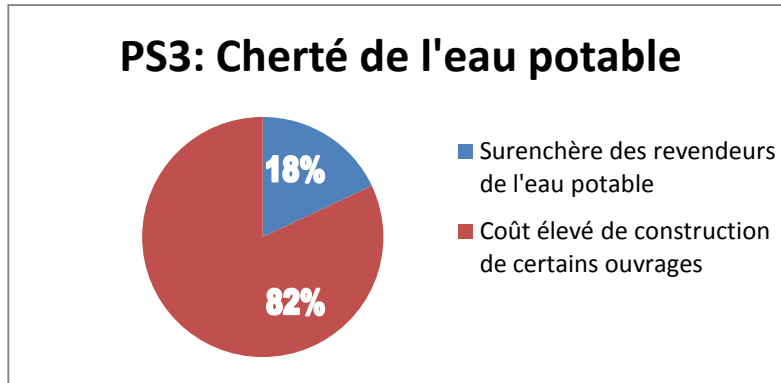
**C- Présentation des résultats relatifs au problème spécifique n°3**

**Tableau n°10 : Résultats d'enquêtes relatifs au problème spécifique n°3**

Modalités	Nombre d'observations	fréquence
La surenchère des revendeurs de l'eau potable	27	18%
Le coût élevé de construction des ouvrages	103	82%
Total	150	100%

**Source** : nos résultats d'enquête d'octobre 2012 à décembre 2012

### Graphique n°3 : Représentation des causes liées à la cherté de l'eau



### Paragraphe 2 : Analyse des résultats d'enquêtes

A l'issue de la présentation des résultats de nos enquêtes, il importe de procéder à leur analyse.

#### **A- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°1**

L'analyse du tableau n°7 révèle que sur les cent cinquante (150) personnes enquêtées, 80% ont considéré la faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau comme la cause explicative de la faible couverture des ouvrages hydrauliques. 20% par contre, l'ont attribué à la faible capacité financière de la commune.

#### **B- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°2**

Au problème du non fonctionnement des ouvrages d'eau, les résultats obtenus ont révélé que 31% y ont trouvé la faible qualité du matériel utilisé ; 69% l'ont expliqué par le faible entretien des ouvrages d'eau.

### **C- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°3**

La lecture du tableau n°10 permet de constater que sur les 150 personnes interrogées, 18% ont trouvé que la cherté de l'eau est due à la surenchère opérée par les revendeurs de l'eau potable ; 82% ont estimé que cela est lié au coût élevé de construction des ouvrages hydrauliques.

**CHAPITRE DEUXIEME**  
**VERIFICATION DES HYPOTHESES,  
APPROCHES DE SOLUTIONS ET  
CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE**

## **SECTION 1 : Vérification des hypothèses et approches de solutions**

Dans cette section, nous procédons à la vérification des hypothèses formulées en tenant compte des seuils de décision fixés. Aussi, des approches de solutions sont-elles envisagées aux problèmes retenus.

### **Paragraphe 1: Vérification des hypothèses et synthèse du diagnostic**

Pour mener notre étude, nous avons formulé trois hypothèses spécifiques à partir des causes probables supposées être respectivement à la base des problèmes spécifiques. L'analyse des résultats de notre recherche nous permet d'établir les causes réelles de ces hypothèses de départ. Le seuil de décision fixé pour la vérification des hypothèses est de 51%. Ainsi, les hypothèses ayant obtenu au moins 51% d'avis favorable sont confirmées.

#### **A- Vérification des hypothèses**

##### **1- Degré de vérification de l'hypothèse liée à la faible couverture des ouvrages d'eau potable**

**Hypothèse spécifique n°1** : La faible couverture des infrastructures hydrauliques est due à une faible priorité accordée par les autorités locales au secteur de l'eau.

Il ressort des données collectées et analysées que 80% des acteurs interrogés ont attribué la même cause au problème spécifique n°1 ; ce taux étant supérieur au seuil de décision, l'hypothèse spécifique n°1 est par conséquent confirmée.

## **2- Degré de vérification de l'hypothèse liée au non fonctionnement de certains ouvrages d'eau potable**

**Hypothèse spécifique n°2** : Le non fonctionnement de certains ouvrages est dû à un faible entretien des ouvrages.

La lecture des résultats obtenus lors de l'enquête a révélé que la même cause a été retenue par 69% des acteurs interrogés. Ce taux supérieur au seuil de décision, il nous permet de confirmer l'hypothèse spécifique n°2 selon laquelle le non fonctionnement des ouvrages est dû à un faible entretien.

## **3- Degré de vérification de l'hypothèse liée à la cherté de l'eau potable**

**Hypothèse spécifique n°3** : La cherté de l'eau potable est due au coût élevé de construction des ouvrages.

Les données collectées et analysées, révèlent que 82% ont retenu la même cause. Ce taux supérieur au seuil de décision permet de confirmer l'hypothèse spécifique n°3.

## **B- Synthèse du diagnostic :**

Les causes confirmées à l'issue de la collecte et de l'analyse des données deviennent les causes réelles des différents problèmes spécifiques. Elles permettent d'établir le diagnostic de l'étude qui se présente ainsi qu'il suit :

### **1- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°1**

La vérification de l'hypothèse n°1 nous permet de retenir définitivement que la faible priorité accordée au secteur de l'eau potable est à la base de la faible couverture des infrastructures d'hydraulique villageoise.

### **2- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°2**

Suite à la vérification de l'hypothèse n°2, nous retenons que le faible entretien des ouvrages explique le non fonctionnement de certains ouvrages.

### **3- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°3**

La cherté de l'eau potable résulte du coût élevé de construction des ouvrages.

## **Paragraphe2 : Approches de solutions**

Apporter des solutions à un problème, c'est suggérer les conditions objectives d'éradication des causes réelles se trouvant à la base de ce problème en ne perdant pas de vue les objectifs préalablement fixés.

Afin de contribuer plus efficacement à l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito, des approches de solutions sont proposées dans le but d'enrayer les causes des différents problèmes spécifiques identifiés.

### **A- Approches de solutions au problème de la faible couverture des ouvrages d'eau potable**

Pour résoudre efficacement les problèmes liés à la faible couverture de la commune en ouvrages d'eau potable, la construction des ouvrages

hydrauliques paraît indispensable.

En effet, parmi toutes les ressources naturelles, l'eau est un élément particulièrement vital. Elle est essentielle à la vie des hommes comme celle des espèces végétales et animales. Source de vie manifeste, elle est la boisson naturelle par excellence. Elle est également un vecteur de développement des activités humaines. Les hommes à travers leurs activités sont des moteurs du développement et donc du développement local. C'est pourquoi les élus locaux doivent s'impliquer et s'intéresser davantage aux questions relatives à l'approvisionnement en eau potable.

Dans ce cadre, les autorités locales doivent plus se pencher sur les projets de développement du secteur de l'eau. Pour y parvenir, une programmation pluriannuelle d'implantation d'ouvrages d'eau potable en zone rurale peut être entreprise dans la commune. Ces programmes doivent prioriser les zones à faible taux de desserte. Cela contribuerait à réduire la faible couverture en infrastructures d'eau potable que l'on observe dans l'ensemble de la commune.

Par ailleurs, la mise en place effective du comité communal de l'eau permettrait une bonne coordination des activités liées à l'approvisionnement en eau potable en zone rurale pour mettre fin aux interventions anarchiques dues à la multiplicité des acteurs (certaines ONG, la DDE) intervenant dans le secteur sans toutefois associer la mairie où devrait être établie une base de données fiables. C'est ce comité qui doit initier les projets d'extension des ouvrages d'eau potable (réalisation). C'est également lui qui est chargé de résoudre les problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable.

La réalisation des infrastructures d'eau potable nécessitant d'importants investissements, la Mairie doit rechercher davantage des partenaires techniques et financiers œuvrant dans le domaine par le biais de la coopération décentralisée.

La commune doit surtout prioriser la construction des ouvrages d'eau ne nécessitant pas d'importants investissements comme les puits modernes et les FPM. Elle dispose également de l'opportunité d'entrer en intercommunalité dans ces domaines afin d'avoir des financements pour la réalisation des ouvrages qu'elle programme pour que l'accès à l'eau potable des populations rurales soit une réalité.

### **B- Approches de solutions au problème du non fonctionnement de certains ouvrages**

Ces solutions touchent les aspects d'entretien, de maintenance et renouvellement des ouvrages et fait appel à l'élaboration et à la formation aux outils de maintenance, des personnes spécialisées (artisans réparateurs et à la constitution de dépôt de pièces détachées.

En attendant la réalisation de nouvelles infrastructures d'eau potable dans ces arrondissements, la Mairie doit réparer les ouvrages existants pour les rendre fonctionnels. Les autorités de la Mairie doivent prévoir un raccordement au réseau de la SONEB en plus du groupe électrogène dont sont équipées les AEV et PEA, pour assurer la continuité du service public de l'eau en ce qui concerne les ouvrages complexes. L'entretien courant des équipements permet d'éviter les pannes répétées et imprévues.

Il est donc indispensable de constituer un fonds de garantie pour faire face aux pannes éventuelles. Un système de maintenance ne peut être assuré qu'avec une action concertée usagers – maintenanciers – dépositaire de pièces détachées. C'est donc dire que la Mairie doit contractualiser la maintenance des ouvrages à travers l'affermage et la délégation, la fourniture des pièces détachées et le suivi des ouvrages. Ce suivi doit être confié aux ONG d'intermédiation sociale à travers des rapports de suivi qui sont ensuite

déposés à la Mairie pour dispositions à prendre en vue d'améliorer la prestation. On dit souvent que « l'eau paie l'eau » c'est-à-dire que les recettes issues de la vente de l'eau servent à financer les charges de fonctionnement et même la construction d'autres infrastructures hydrauliques.

De ce point de vue, si ce secteur est bien géré, on pourrait remédier au dysfonctionnement habituel observé dans la commune de Tori-Bossito. Une attention particulière doit être accordée aux rapports de suivi des ONG d'intermédiation ainsi qu'aux déclarations des pannes par les populations en vue de leur prise en compte dans la satisfaction de leurs besoins. Un suivi rigoureux doit être également effectué par les services compétents de la mairie. Il faut confier ce secteur à un service et non à une simple division comme c'est le cas à Tori-Bossito. Ce service doit être doté de moyens matériels, financiers et humains.

### **C- Approches de solutions au problème de la cherté de l'eau potable**

La réduction du prix de l'eau fait appel au choix du type d'ouvrage approprié. Les communautés à la base n'ayant pas assez de moyens, il convient d'opter pour des ouvrages ne nécessitant pas assez de moyens tant dans leur construction que dans leur maintenance et entretien. De ce point de vue, les puits modernes et les FPM sont recommandés, les pièces de rechange étant très accessibles. Il s'agit entre autres, de la corde, du sceau d'eau et du treuil.

La SONEB quant à elle, peut remédier à la lourdeur administrative afin d'encourager l'abonnement des populations à son réseau. Elle doit aussi se rapprocher davantage de la population de Tori-Bossito car les factures d'eau continuent d'être payées à Ouidah soit à 25km de la commune. Elle doit également travailler à l'extension de son réseau.

De même, Il est important de contrôler le prix de l'eau afin d'éviter la surenchère de certains revendeurs en particulier les abonnés du réseau de la SONEB, ceci passe par la définition d'une grille tarifaire de vente de l'eau en fonction du cubage pour l'ensemble de la commune ; à cet effet, il convient d'interdire l'augmentation anarchique du prix de l'eau pour protéger les plus démunis. On pourrait même subventionner au besoin, pour ceux-ci, le coût de l'eau.

## **Section 2 : Conditions de mise en œuvre des solutions**

Les approches de solutions ci-dessus proposées sont des pistes de résolution des problèmes identifiés et leur efficacité est assujettie à certaines conditions qu'il est utile de préciser.

### **Paragraphe 1 : Recommandations à l'endroit de l'Etat et de la commune de Tori-Bossito**

L'Etat et la commune peuvent assurer chacun en ce qui le concerne, leur partition pour un réel développement au niveau communal.

#### **A- Recommandations à l'endroit de l'Etat**

L'Etat pourrait essentiellement œuvrer en matière d'accélération du transfert des compétences aux communes car on note une multitude d'acteurs sur le terrain ; cela permettra de confier cette mission à une seule structure. Actuellement, la Direction Départementale de l'Eau fait des réalisations sans associer les autorités communales, des ONG font aussi de même ; ceci explique le manque de coordination des actions sur le terrain alors qu'avec les textes de la décentralisation notamment la loi 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin en ses articles 90 et 93, cette mission revient à la mairie. Mais celle-ci a besoin de l'expertise de

l'Etat pour développer le secteur de l'eau. C'est pourquoi des formations devront être organisées au profit des Mairies pour l'établissement d'une base de données au niveau de la commune.

### **B- Recommandations à l'endroit de la Mairie de Tori-Bossito**

Les élus locaux pourrait se doter d'un cadre organisationnel qui les aidera à asseoir une bonne politique d'approvisionnement en eau potable et à mesurer l'impact des actions qu'elle mène sur l'amélioration des conditions de vie des ménages de Tori-Bossito. Cette politique se traduit par l'élaboration et l'adoption d'un Plan Sectoriel Eau (PSEau) comme c'est le cas dans plusieurs autres communes du Bénin et en particulier à Copargo<sup>15</sup>. Ce plan permet, après le recensement des besoins en collaboration des différents acteurs, de connaître les priorités en ce qui concerne les interventions. Il permet d'avoir une base de données des ouvrages sur toute l'étendue du territoire communal.

Par ailleurs, la Mairie devra afficher clairement sa volonté à satisfaire les besoins et faire un effort de mobilisation de ressources financières en vue des investissements. Une franche collaboration entre les acteurs dirigeants de la mairie et les populations sera indispensable.

---

<sup>15</sup> Plan sectoriel eau de la commune de Copargo

## **Paragraphe 2 : Recommandations à l'endroit des gestionnaires des points d'eau et pour une meilleure hygiène autour des points d'eau**

### **A- A l'endroit des gérants des points d'eau**

Les gérants des points d'eau ont des rôles très déterminants dans la distribution de l'eau potable

D'une manière générale, les gérants des pompes à motricité humaine et des réseaux d'adduction d'eau potable sont, sans doute, les personnes qui ont le plus besoin de conseils. Dans un premier temps, un appui technique pourrait leur être apporté en matière de définition du mode de gestion le mieux adapté au contexte de chaque village. Dans ce cadre, les échanges d'expérience constituent un excellent moyen pour analyser les avantages et inconvénients des différents systèmes de gestion.

### **B- Recommandation pour l'hygiène autour des points d'eau**

On dit souvent que la pauvreté n'est pas synonyme de malpropreté. L'hygiène, c'est aussi le respect individuel d'un minimum d'organisation sanitaire avant d'être de la responsabilité des collectivités puis de l'Etat. Pour cela, il convient de prévoir un mécanisme d'hygiène autour des points d'eau. L'exploitant doit veiller à ce que les ouvrages soient protégés des contaminations. A cet effet, il convient de sensibiliser la population sur les dangers liés à l'usage de l'eau souillée. Ainsi, on pourrait éloigner les animaux des points d'eau, nettoyer régulièrement les points d'eau, les collecteurs d'eau usés, réparer immédiatement les défauts des périmètres de

protection (fissures dans les dalles, laver proprement au savon les récipients de transport de l'eau à la maison avant de venir au point d'eau.

# Conclusion

La décentralisation en cours au Bénin a conféré aux communes la lourde responsabilité d'amorcer un réel développement à la base des collectivités locales. Ce développement inclut de nombreuses de variables, économiques, sociales, communautaires et peut s'opérer à travers une gestion adéquate des services sociaux de base notamment l'approvisionnement en eau potable et une bonne planification des actions dans le secteur de l'eau. Ainsi, à travers le thème : « problématique de l'accès des populations à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito », nous avons identifié les difficultés liées à la fourniture de ce service.

Ainsi, le diagnostic posé dans le cadre de la présente étude révèle que l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito reste compromise par quelques insuffisances au nombre desquelles on peut citer :

- la faible couverture des infrastructures hydrauliques ;
- le non fonctionnement de certains ouvrages d'eau ;
- la cherté de l'eau potable.

Après une analyse de ces difficultés, nous avons proposé des solutions et formulé des recommandations pour leur mise en œuvre. Les solutions concernent entre autres la construction par la mairie des ouvrages hydrauliques, l'entretien et la maintenance des ouvrages, la mobilisation de ressources financières suffisantes et la maîtrise du coût de l'eau potable en vue de s'assurer de l'accès à l'eau potable des plus démunis. Ceci passe par la construction de beaucoup d'ouvrages simples. Pour cela il est nécessaire de réserver une ligne budgétaire à cet effet, procéder au recrutement d'un artisan réparateur pour assurer la maintenance et l'entretien des ouvrages hydrauliques sur la base d'un contrat ; fixer un prix unique pour la vente de l'eau potable dans l'ensemble de la commune. Néanmoins, pour la mise en œuvre efficace de ces solutions, un certain nombre de recommandations sont

formulées à l'endroit des autorités locales, des gérants de points d'eau, de la population et aussi de l'État central. A cette fin, il est indispensable que les administrations centrales aident les collectivités locales à acquérir les compétences nécessaires pour assurer un réel développement de leur commune.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

- ✓ Assemblée Nationale Béninoise, (1990) : Loi n° 90- 032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- ✓ Assemblée Nationale Béninoise, (1999) : Loi n° 97- 028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale en République du Bénin ;
- ✓ Assemblée Nationale Béninoise, (1999) : Loi n°97- 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin ;
- ✓ Assemblée Nationale (2010) : Loi n°2010-44 portant gestion de l'eau en République du Bénin ;
- ✓ Maire de Tori-Bossito (2008) : Arrêté communal n°2/22/036/M-TB/SG/SAGDE/SAF du 27 novembre 2008 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des services de la mairie de Tori-Bossito ;
- ✓ ADEGNIKA, K., (2005) : **«Décentralisation au Benin : la question du transfert des compétences et des ressources par l'Etat aux communes** », ENAM ;
- ✓ AKOBI, K., (2009) : *«Comment promouvoir le développement local dans le contexte de la décentralisation au Benin? La problématique d'articulation des dynamiques institutionnelle et sociale»*, éditions Ruisseaux d'Afrique, 493 p ;
- ✓ BALLIF, J. P., (2001) : *« l'eau, ressource vitale »*, édition Johanet, 136 p ;
- ✓ BERGER, C., et RODIER J., (2005) : *« L'eau comme fait social : transparence et opacité dans la gestion locale de l'eau »*, édition l'Harmattan, 185 p ;

✓ « **Bulletin mensuel n° 003/Septembre 2010 : transfert des ressources aux communes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement : Etat des lieux, difficultés et perspectives** », [www.gwppnebenin.org](http://www.gwppnebenin.org) ;

✓ Direction Générale de l'Eau (2008) : Etude de positionnement des localités par rapport au réseau SONEB dite Etude ARCHIROC ;

✓ DUPUIS, F. (2009) : « **L'accès à l'eau potable : un droit inaliénable confronté à la question du financement** », [www.affairesstrategiques.info](http://www.affairesstrategiques.info) ;

✓ HERMES, S. P., (2005) : « *L'accès à l'eau et à l'énergie : de la vision à l'action* », édition Lavoisier, 151 p ;

✓ LALEYE, A., (2007) : « **Problématique de transfert des compétences : Cas de la gestion de l'eau et des ouvrages hydrauliques en milieu rural** », ENAM ;

✓ LAURE, D., (2000) : « *L'approvisionnement en eau dans le Guidimakha : état des lieux et analyse de la problématique dans une région de Mauritanie* », édition du GRET, 47 p ;

✓ Ministère de l'Energie et de l'Eau (2005) : Stratégie nationale de l'approvisionnement en eau potable en milieux rural et semi-urbain du Bénin 2005-2015 ;

✓ Ministère de l'énergie et de l'eau (2008) : Intermédiation sociale pour les ouvrages simples. Guide à l'usage des communes, version 3 ;

✓ Ministère de l'Energie et de l'Eau, (2009) : Politique nationale de l'eau ;

✓ Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (2005) : Guide d'élaboration du plan de développement communal ;

- ✓ Mission de Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (2007) : Le guide du maire ;
- ✓ Ministère des mines, de l'énergie et de l'eau (2008) :  
« Intermédiation sociale spécifique aux adductions d'eau villageoises » ;
- ✓ Ofouémé-Berton, Y(2010) : « **L'approvisionnement en eau des populations au Congo-Brazaville** », [http : //com.revues.org](http://com.revues.org) ;
- ✓ OMS, (2000) : « *Directives de qualité pour l'eau de boisson* », 1050 p ;
- ✓ OMS, UNISEF(2000) : Rapport sur l'évaluation de la situation mondiale de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement, 80 pages ;
- ✓ Projet PADEAR (1999) : Gestion des ouvrages : fascicule V ;
- ✓ RODIER, J. et COLL., (2005) : « *L'analyse de l'eau* », édition Dunod, 1384 p ;
- ✓ SMETS, H., (2004) : « *La solidarité pour l'eau potable* », édition l'Harmattan, 288 p ;
- ✓ SMETS, H., (2009) : « *De l'eau potable à un prix abordable* », édition johanet, 286 p.

**LISTE DES ANNEXES**

<b>N° d'ordre</b>	<b>titres</b>
<b>1</b>	<b>Outils d'enquête</b>
<b>2</b>	<b>Carte administrative de la commune de tori-bossito</b>

**ANNEXE N°1**  
**OUTILS D'ENQUETE**

**GUIDE D'ENTRETIEN**

**Problème spécifique n°1 :**

Qu'est-ce qui peut, selon vous, expliquer la faible couverture des ouvrages d'eau potable dans la commune de Tori-Bossito ?

.....  
.....

Quelle proposition d'amélioration pouvez-vous faire ?

.....  
.....

**Problème spécifique n°2 :**

Pourquoi- y-a-t-il non fonctionnement des ouvrages d'eau ?

.....  
.....

Quelles solutions préconisez-vous ?

.....  
.....

**Problème spécifique n°3 :**

Pensez-vous que l'eau potable coûte chère dans la commune de Tori-Bossito ?

.....  
.....

Pourquoi ?

.....  
.....

Quelles sont vos propositions d'amélioration ?

.....  
.....

Merci.

## **Questionnaire**

Le présent questionnaire vous est adressé dans le cadre de la réalisation de notre mémoire de fin de formation du cycle II de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), et dont le thème est intitulé Problématique de l'accès à l'eau potable dans la commune de Tori-Bossito. Nous vous remercions pour votre disponibilité à répondre à nos questions.

Date : .....

Identité : .....

Nom : .....

Prénoms : .....

### **Problème spécifique n°1 :**

Qu'est-ce qui peut, selon vous, expliquer la faible couverture des ouvrages d'eau potable ?

- faible capacité financière de la commune
- faible priorité accordée au secteur de l'eau potable

Quelle proposition d'amélioration pouvez-vous faire ?

### **Problème spécifique n°2 :**

Pourquoi- y –a-t-il non fonctionnement des ouvrages d'eau ?

- faible entretien des ouvrages
- faible qualité du matériel utilisé

Quelles solutions préconisez-vous ?

### **Problème spécifique n°3 :**

Pensez-vous que l'eau potable coûte chère dans la commune de Tori-Bossito ?

Pourquoi ?

- le coût élevé de la construction des ouvrages
- la surenchère des revendeurs de l'eau potable

Quelles sont vos propositions d'amélioration ?

.....  
.....

Merci.

ANNEXE N°2  
CARTE ADMINISTRATIVE DE LA COMMUNE  
DE TO RI-BOSSITO



## **Table des matières**

Identification du jury.....	I
Déclaration d'engagement du chercheur.....	II
Dédicace.....	III
Remerciements.....	IV
Liste des sigles et abréviations.....	V
Liste des tableaux.....	VI
Liste des figures.....	VII
Glossaire de l'étude.....	VIII
Résumé.....	IX
Sommaire.....	X
Introduction.....	1
Chapitre Préliminaire : Présentation de la commune de Tori-Bossito et ciblage de la problématique.....	3
Section 1 : Présentation du cadre de l'étude et restitution des observations de stage.....	4
Paragraphe 1: Présentation de la commune de Tori-Bossito.....	4
A-Traits physiques.....	4
1- Situation géographique.....	4
2- Climat.....	4
B- Situation démographique.....	5
C- Activités économiques.....	5
1- Le secteur primaire.....	5
2- Le secteur secondaire.....	6
3- Le secteur tertiaire.....	7
D- Organisation administrative.....	7
1- Organisation politique.....	8
2- Organisation des Services.....	8
Paragraphe 2 : Restitution des observations de stage.....	9
A- Observations générales:.....	9
1- Organisation et fonctionnement du conseil communal.....	9

2- Organisation et fonctionnement des services.....	10
B - Observations spécifiques.....	10
Section 2 : Ciblage et vision globale de résolution de la problématique.....	20
Paragraphe 1 : Choix et justification de la problématique.....	20
A- Choix de la problématique .....	20
1- L'inventaire des atouts.....	20
2- L'inventaire des problèmes .....	20
B-Justification de la problématique et formulation du thème.....	23
Paragraphe 2 Détermination de la vision globale de résolution de la problématique.....	25
A- Spécification de la problématique.....	25
B- Vision globale de résolution de la problématique.....	26
C- Séquence de résolution de la problématique.....	28
Chapitre premier : Conception et mise en application du cadre théorique et méthodologique de l'étude.....	30
Section 1 : Cadre théorique de l'étude et méthodologie adoptée.....	31
Paragraphe 1 : Objectifs, hypothèses et revue de littérature.....	31
A- Fixation des objectifs de l'étude.....	31
B- hypothèses de l'étude.....	32
C- Revue de littérature .....	37
1- Contributions antérieures au problème général du faible accès à l'eau potable et au problème de la faible couverture des ouvrages hydrauliques.....	37

2- Contributions antérieures liées au problème du non fonctionnement de certaines infrastructures d'eau potable.....	40
3- Exposé des contributions antérieures liées au problème de la cherté de l'eau.....	42
Paragraphe 2 : Méthodologie de l'étude.....	43
A- Approche théorique.....	43
1- Revue documentaire.....	44
2- Seuil de décision.....	44
B- Approche empirique.....	45
1- Technique de collecte des données.....	45
2- Conception des outils de collecte et de traitement des données.....	47
Section 2- Présentation et analyse des résultats d'enquête.....	49
Paragraphe 1 Présentation des résultats d'enquête.....	49
A- Présentation des résultats de l'enquête liés au problème spécifique n°1 .....	49
B- Présentation des résultats liés au problème spécifique n°2.....	50
C- Présentation des résultats liés au problème spécifique n°3.....	51
Paragraphe 2 Analyse des résultats.....	52
A- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°1.....	52
B- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°2.....	53
C- Analyse des données recueillies par rapport au problème spécifique n°3.....	53
Chapitre deuxième : Vérification des hypothèses, approches de solutions et conditions de mise en œuvre.....	54
Section 1 : vérification des hypothèses et approches de solutions.....	55

Paragraphe 1- Vérification des hypothèses et synthèse du diagnostic.....	55
A- Vérification des hypothèses.....	55
1- Degré de vérification de l'hypothèse liée à la faible couverture des ouvrages d'eau potable.....	55
2- Degré de vérification de l'hypothèse liée au non fonctionnement de certains ouvrages d'eau potable.....	56
3- Degré de vérification de l'hypothèse liée à la cherté de l'eau potable.....	56
B- Synthèse du diagnostic.....	56
1- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°1.....	57
2- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°2.....	57
3- Élément de diagnostic lié au problème spécifique n°3.....	57
Paragraphe 2- approches de solutions.....	57
A- Approches de solutions au problème de la faible couverture des ouvrages d'eau potable. ....	57
B- Approches de solutions au problème du non fonctionnement de certains ouvrages.....	59
C- Approches de solutions au problème de la cherté de l'eau potable.....	60
Section 2 : Conditions de leur mise en œuvre.....	61
Paragraphe 1 : Recommandation à l'endroit de l'Etat et de la commune de Tori-Bossito.....	61
A- Recommandation à l'endroit de l'Etat.....	61
B- Recommandation à l'endroit de la mairie de Tori-Bossito.....	62
Paragraphe 2 : Recommandation à l'endroit des gestionnaires des points d'eau et pour une meilleure hygiène autour des points d'eau.....	63
A- A l'endroit des gérants des points d'eau.....	63
B- Recommandation pour l'hygiène autour des points d'eau.....	63
Conclusion.....	66
Références bibliographiques.....	67